

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1235

21 mai 2008

SOMMAIRE

Accelya Holding (Luxembourg) S.A.	59267	Jordan S.A.	59275
A.C.T.S. Luxembourg S.A.	59279	Kilkenbourg Investments S. à r.l.	59268
Aircool S.A.	59235	Learmonth Sàrl	59268
Alia S.A.	59235	LGIG CES S.à r.l.	59272
Arco Colmar-Berg S.à r.l.	59237	LGIG OLS & HKS S.à r.l.	59271
Arge S.A.	59275	Lingupedia Investments S. à r. l.	59234
Armurerie Paul FRAUENBERG s.à.r.l. ...	59266	Lux Porc S.à r.l.	59278
Astron Buildings S.A.	59278	Luxsalaires S.A.	59265
Captiva Nexis S.à r.l.	59277	Moody S.à r.l.	59280
Centre de Prothésie Ongulaire Laurence MULLER S.à.r.l.	59236	Nevsan S.à.r.l.	59276
Charterhouse Stone S.à r.l.	59272	NFI Luxco S.C.A.	59269
Chatham Holding S.A.	59236	Orlyan S.A.	59275
Chez Isabel Bacano Sàrl	59280	Patron Pipera Holding S.à r.l.	59234
CMB Global Lux	59280	Penafiel	59276
CMP Holdings S.à r.l.	59274	P.M.S. Buildings S.à r.l.	59267
Dasbourg-Pont SA	59234	Poland Residential (Lux) Holding Compa- ny S.à r.l.	59274
DFI Nord S.à r.l.	59267	Restaurant Senningen	59278
Edicom S.A.	59278	Ridgeside Investments Limited S.à r.l. ...	59269
Electricité Colles Patrick Sàrl	59266	Ridgeside Investments Limited S.à r.l. ...	59270
FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS et Asso- ciés SA	59237	Smart Venture Holding	59271
FLR Luxembourg S.A.	59279	Tectum Holding S.A.	59235
GIV Luxembourg S.à r.l.	59276	Terres et Pierres S.à r.l.	59271
GLL RESF Holding Alpha	59236	The European Fund For Southeast Europe S.A., SICAV-SIF	59237
Goldoni S.A.	59274	Transport Alavoine sàrl	59273
HB Asset Management Sicav	59270	UBS Emerging Economies Fund Manage- ment Company S.A.	59277
Hollywell Investments Limited S.à r.l.	59269	United Consumer Media Holdings S.à r.l.	59268
Hollywell Investments Limited S.à r.l.	59266	United Professional Media S.à r.l.	59267
IDS Scheer Luxembourg S.A.	59273	Voyages Holding (Luxembourg) S.A.	59267
INFOTEC BELGIUM S.A. succursale de Luxembourg	59272	Wand & Waasser S.A.	59274
Invista Real Estate Opportunity Fund Wit- ney S.à r.l.	59273	Zoji La Ventures S.A. Holding	59279

Patron Pipera Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 122.758.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 mars 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Mme Marjoleine VAN OORT de son poste de gérante de la société avec effet au 31 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Mr Michael VANDELOISE, né le 16 juillet 1982 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au poste de gérant de la société avec effet au 31 mars 2008.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008056873/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05726. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Lingupedia Investments S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 135.997.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 mars 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Mme Marjolaine VAN OORT de son poste de gérante de la Société avec effet au 31 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Alain HEINZ, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet au 31 mars 2008 pour une période indéterminée.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008056874/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05732. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Dasbourg-Pont SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9839 Rodershausen, 1, Dosberbreck.

R.C.S. Luxembourg B 96.728.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053, ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008056991/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 15 avril 2008, réf. DSO-CP00065. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080062809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Tectum Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 47.763.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 15 avril 2008

1. Les actionnaires décident de reconduire le mandat de Kitz S.A., comme administrateur de la société pour une période de 5 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

2. Les actionnaires décident de reconduire le mandat de Monsieur Marc Schintgen, comme administrateur de la société pour une période de 5 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

3. Les actionnaires décident de reconduire le mandat de Monsieur Michal Wittmann, comme administrateur de la société pour une période de 5 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

4. Les actionnaires décident de reconduire le mandat du commissaire aux comptes, Alpha Expert S.A., pour une période de 5 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 15/4/08.

Signature.

Référence de publication: 2008056880/777/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06929. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Alia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.219.

—
Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président, Madame Antonella GRAZIANO. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 4 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

ALIA S.A.

MANDAS S.à.r.l.

Administrateur

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008056881/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08145. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Aircool S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9132 Schieren, 20, Op der Schlaed.

R.C.S. Luxembourg B 97.340.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY 53, avenue J.F. Kennedy L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008056992/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 15 avril 2008, réf. DSO-CP00079. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080062812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Centre de Prothésie Ongulaire Laurence MULLER S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 32B, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 129.263.

—
EXTRAIT

Monsieur Olivier Muller, délégué commercial, demeurant à F-54560 Audun le Roman, 4, rue du 9 Septembre, 36 parts
Madame Laurence GERARD, coiffeuse-prothésiste ongulairre demeurant à F-54560 Audun le Roman, 4, rue du 9 Septembre, 34 parts

Madame Danielle IGEL, demeurant à F-54560 Audun-le-Roman, 05, rue du Vieux Chemin,

Tous associés de la société à responsabilité limitée "CENTRE DE PROTHESIE ONGULAIRE LAURENCE MULLER S.à.r.l.", avec siège social à L-4323 Esch-sur-Alzette, 20, rue C.M Spoo, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 1711 en date du 13 août 2007,

Lesquels associés décident à l'unanimité des voix de fixer l'adresse sociale de la société à L-4050 Esch-sur-Alzette, 32b, rue du Canal.

Fait et passé à Esch/Alzette, le 7/04/08.

Signatures.

Référence de publication: 2008056907/203/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06707. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Chatham Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 44.434.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation de société reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 avril 2008, enregistré à Grevenmacher, le 21 avril 2008, Relation: GRE/2008/1765:

I.- Que l'assemblée a prononcé la clôture de la liquidation et qu'elle a constaté que la société anonyme "CHATHAM-HOLDING S.A. en liquidation" a cessé d'exister.

Que l'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 avril 2008.

Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008056910/231/22.

(080063016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

GLL RESF Holding Alpha, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.222.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 51329 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008057116/211/11.

(080063247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Arco Colmar-Berg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

R.C.S. Luxembourg B 97.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053, ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008056993/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 15 avril 2008, réf. DSO-CP00074. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080062817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS et Associés SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053, ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008056994/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 15 avril 2008, réf. DSO-CP00068. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080062819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

The European Fund For Southeast Europe S.A., SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 114.452.

In the year two thousand and eight, on the twenty seventh of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of The European Fund for Southeast Europe, a société d'investissement à capital variable, having its registered office in 31, z.a. Bourmicht, L-8070 Bertrange (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 15 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 14 March 2006 under number 538.

The meeting was opened at 11.00 a.m. with Mr Daniel Mente, business address 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, in the chair, who appointed as secretary Mr Ulrich Witt, business address 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange.

The meeting elected as scrutineer Ms Godelieve Beelen, business address 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Restatement of the entire articles of incorporation of the Company;

2. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- This meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to the shareholders by registered mail on the 12th of March 2008.

IV. Closed, the attendance list let appear that, from the 6,126 shares currently issued, 6,027 shares are present or duly represented at the present extraordinary general meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to restate the entire articles of incorporation of the Company to read as follows:

"Title I - Name - Registered Office - Duration - Purpose

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") under the name of "The European Fund for Southeast Europe S.A., SICAV-SIF" (hereinafter the "Company").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the commune of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad (but in no event in the United States of America, its territories or its possessions) by a decision of the board of directors. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the board of directors.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner described in Article 31 hereof.

Art. 4. Purpose. The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it, within the framework of its mission, in securities and other assets permitted by law, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the law of 13 February 2007 on specialized investment funds (the "2007 Law").

Art. 5. Mission Statement. The Company aims to foster economic development and prosperity in the Southeast Europe region through the sustainable provision of additional development finance, notably to micro and small enterprises and to private households, via qualified financial institutions.

In pursuing its development goal the Company will observe principles of sustainability and additionality, combining development and market orientations.

Art. 6. Eligible Nations/National Entities. Albania, Bosnia-Herzegovina, Bulgaria, Kosovo, the Former Yugoslav Republic of Macedonia, Moldova, Montenegro, Romania, Serbia and Ukraine are eligible nations/national entities for the Company.

Any other nations/national entities in the Southeast Europe region, including those which are considered as countries of operation by the European Bank for Reconstruction and Development or which are countries eligible under the Pre-Accession Assistance of the European Union, may become eligible upon approval by the Board.

Title II. Share Capital - Shares - Net Asset Value

Art. 7. Share Capital - Classes of Shares and Notes. The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 13 hereof. The minimum capital shall be as provided by law i.e. one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000).

The shares to be issued pursuant to Article 9 hereof may, as the board of directors shall determine, be of different classes.

The initial capital was fifty thousand Euro (EUR 50,000) divided into, two (2) B Shares, of no par value.

The share capital of the Company shall be represented by three different classes of shares:

- C Shares are issued with an unlimited duration. The investors in these C Shares would suffer or benefit from the net losses and/or the net gains in the case of unrealised/realised losses or gains on equity participations in PLLs (net of costs directly related to such equity participations and including all dividends paid by such PLLs, subject to section "Payment Waterfall" in the Issue Document). With respect to the investments made in the relevant nation(s)/national entity(ies) through the pooling structure as further described in Article 13, the investors in these C Shares would suffer or benefit from:

* the first net losses due to any deterioration in credit quality or to any defaults;

* the first net losses and/or the net gains in the case of unrealised/realised foreign exchange losses or gains (net of any interest rate differential).

Investors in specific tranches of C Shares may further suffer or benefit from:

* the net losses and/or the net gains of any amortization of initial premiums/discounts between fair value and nominal value on assets contributed by them to the Company;

* the net gains in case of a write back of provisions previously borne by them.

- B Shares are issued in successive tranches, each with a limited duration which may vary, depending on the interest of investors and on investment opportunities. B Shares would only suffer a net loss due to any unrealised/realised foreign exchange loss, to any deterioration in credit quality or to any defaults with respect to the investments to the extent that the C Shares related to particular nation(s)/national entity(ies) would have been depleted, as described below under Article 13.

- A Shares are issued in successive tranches with a limited duration which may vary, depending on the interests of investors and on investment opportunities. A Shares would only suffer a net loss due to any unrealised/realised foreign exchange loss, to any deterioration in credit quality or to any defaults with respect to the investments if the full amount of the portion of C Shares and of B Shares invested in particular nation(s)/national entity(ies) has been depleted, as described below under Article 13. The board of directors may create additional classes of shares. In addition, the board of directors may issue debt securities such as Notes, as more fully described in the issue document of the Company as amended from time to time (the "Issue Document").

The proceeds of the issue of each class of shares shall be invested in securities of any kind and other assets permitted by law pursuant to the investment policy determined by the board of directors for the Sub-Funds (as defined hereinafter) established in respect of the relevant class or classes of shares, subject to the investment restrictions provided by law or determined by the board of directors.

The board of directors may, at any time, establish different pools of assets, each constituting a Sub-Fund, a "compartment" (each a "Sub-Fund") (which may as the board of directors may determine, be denominated in different currencies) for each class or for two or more classes of shares in the manner described in Article 14 hereof and in the Issue Document. Each such pool of assets shall be invested pursuant to Article 4 hereof for the exclusive benefit of the relevant Sub-Fund. Each Sub-Fund may have different specific features (including, but not limited to, specific fee structures, permitted investments, investment restrictions and distribution policies) as the board of directors shall from time to time determine in respect of each Sub-Fund. The Company shall be considered as one single legal entity. However, for the purpose of the relations as between shareholders and with regard to third parties, in particular towards the Company's creditors, each Sub-Fund shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it with the exceptions deriving from the pooling structure and subordination waterfall as further described in Article 13.

The board of directors may create each Sub-Fund for an unlimited period or for a limited period of time. In the latter case, at the expiry of the duration of a Sub-Fund, the Company shall redeem all the shares in the relevant class(es) of shares, in accordance with Article 9 below, notwithstanding the provisions of Article 29 below. In respect of the relationships between the shareholders, each Sub-Fund is treated as a separate entity.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each class of shares shall, if not expressed in EUR, be converted into EUR and the capital shall be the total of the net assets of all the classes of shares.

Art. 8. Form of Shares.

(1) Shares shall only be issued in registered form and are exclusively restricted to institutional, professional and/or well-informed investors within the meaning of article 2 of the law of 13 February 2007 on specialized investment funds. The Company will not issue, or give effect to any transfer of securities to any investor who does not comply with this provision.

All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of record of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered shares held by the owner of record and the amount paid up on each fractional share.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences the shareholder's right of ownership on such registered shares. The shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

(2) Transfer of registered shares shall be effected (i) by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore and, (ii) upon delivery to the Company of the transfer form duly fulfilled and signed by the transferee and the transferor and (iii) acceptance of the new investor by the board of directors and the transfer agent unless otherwise provided for in the Issue Document. Any transfer of registered shares shall be entered into the register of shareholders; such inscription shall be signed by one or more directors or officers of the Company or by one or more other persons duly authorized thereto by the board of directors.

(3) Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change the address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

(4) The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of shares is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such share(s). Moreover, in the case of joint shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint shareholders together, at its absolute discretion.

(5) The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares shall not be entitled to vote, except to the extent their number is so that they represent a whole share, but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant class of shares on a pro rata basis.

Art. 9. Issue of Shares. The board of directors is authorized without limitation to issue in several tranches, an unlimited number of fully paid up shares at any time without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The board of directors may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued in any class of shares; the board of directors may, in particular, decide that shares of any class shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the Issue Document of the Company.

Whenever the Company offers shares for subscription within a tranche after the initial subscription period for such tranche, the price per share at which such shares are offered shall be the net asset value per share of the relevant tranche as determined in compliance with Article 14 hereof as of such Valuation Day (as defined hereinafter) as is determined in accordance with such policy as the board of directors may from time to time determine. Such price may be increased by a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the Company when investing the proceeds of the issue and by applicable sales commissions, as approved from time to time by the board of directors. The price so determined shall be payable within a period as determined from time to time by the board of directors and disclosed for each Sub-Fund in the Issue Document of the Company. The board of directors may delegate to any director, manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver them.

The board of directors may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company ("réviseur d'entreprises agréé") and provided that such securities comply with the investment objectives and policies of the relevant Sub-Fund.

Art. 10. Redemption of Shares. The Company is a closed-ended undertaking for collective investment. Consequently, shares in the Company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

A Shares and B Shares will be redeemed at the maturity of the relevant tranches.

The shares may be redeemed compulsorily if a shareholder is found not to be an institutional investor, a professional investor or a well-informed investor within the meaning of article 2 of the law of 13 February 2007 on specialized investment funds.

In addition, the Company may redeem its shares whenever the board of directors considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by law and these Articles and the Issue Document.

The redemption price shall be the net asset value per share determined in accordance with the provisions of Article 14 less such charges and commissions (if any) at the rate provided by the Issue Document for the shares. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the board of directors shall determine.

The redemption price per share shall be paid within a period as determined by the board of directors which shall not exceed ten business days from the relevant Valuation Day, provided that the transfer documents have been received by the Company, subject to the provision of Article 15 hereof.

All redeemed shares may be cancelled.

The Company shall have the right, if the board of directors so determines, to satisfy payment of the redemption price to any shareholder who agrees, in specie by allocating to the holder investments from the portfolio of assets set up in connection with such class or classes of shares equal in value (calculated in the manner described in Article 14) as of the redemption day, on which the redemption price is calculated, to the value of the shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other holders of shares of the relevant class or classes of shares and the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

Art. 11. Conversion of Shares. Unless otherwise determined by the board of directors for certain classes of shares or for certain Sub-Funds, any shareholder is entitled to require the conversion of whole or part of his shares of one class into shares of another class or shares of one class of one Sub-Fund into shares of the same class of another Sub-Fund,

subject to such restrictions as to the terms, conditions and payment of such charges and commissions as the board of directors shall determine.

The price for the conversion of shares from one class into another class or from one class of one Sub-Fund into the same class of another Sub-Fund shall be computed by reference to the respective net asset value of the two classes of shares, calculated on the same Valuation Day.

If as a result of any request for conversion the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class of shares would fall below such number or such value as determined by the board of directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class.

The shares which have been converted into shares of another class or of the same class but in another Sub-Fund may be cancelled.

Art. 12. Restrictions on Ownership of Shares. The Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred (such persons, firms or corporate bodies to be determined by the board of directors being herein referred to as "Prohibited Persons").

For such purposes the Company may:

A.- decline to issue any shares and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and

B.- at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on the register of shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and

C.- decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of shareholders of the Company; and

D.- where it appears to the Company that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, direct such shareholder to sell his shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

(1) The Company shall serve a second notice (the "purchase notice") upon the shareholder holding such shares or appearing in the register of shareholders as the owner of the shares to be purchased, specifying the shares to be purchased as aforesaid, the manner in which the purchase price will be calculated and the name of the purchaser.

Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company.

Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice; his name shall be removed from the register of shareholders.

(2) The price at which each such share is to be purchased (the "purchase price") shall be an amount based on the net asset value per share of the relevant class as at the Valuation Day specified by the board of directors for the redemption of shares in the Company preceding the date of the purchase notice as determined in accordance with Article 10 hereof, less any service charge provided therein.

(3) Payment of the purchase price will be made available to the former owner of such shares normally in the currency fixed by the board of directors for the payment of the redemption price of the shares of the relevant class and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) upon final determination of the purchase price. Upon service of the purchase notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the purchase price (without interest) from such bank. Any redemption proceeds receivable by a shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five years from the date specified in the purchase notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the relevant class or classes of shares. The board of directors shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorize such action on behalf of the Company.

(4) The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any purchase notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

"Prohibited Person" as used herein does neither include any subscriber to shares of the Company issued in connection with the incorporation of the Company while such subscriber holds such shares nor any securities dealer who acquires shares with a view to their distribution in connection with an issue of shares by the Company.

U.S. Persons as defined in this Article may constitute a specific category of Prohibited Persons.

Where it appears to the Company that any Prohibited Person is a U.S. Person, who either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any shareholder all shares held by such shareholder without delay. In such event, Clause D (1) here above shall not apply.

Whenever used in these Articles, the terms "U.S. Person" mean with respect to individuals, any U.S. citizen (and certain former U.S. citizens as set out in relevant U.S. Income Tax laws) or "resident alien" within the meaning of U.S. income tax laws and in effect from time to time.

With respect to persons other than individuals, the term "U.S. Person" means (i) a corporation or partnership or other entity created or organised in the United States or under the laws of the United States or any state thereof; (ii) a trust where (a) a U.S. court is able to exercise primary jurisdiction over the trust and (b) one or more U.S. fiduciaries have the authority to control all substantial decisions of the trust and (iii) an estate (a) which is subject to U.S. tax on this worldwide income from all sources; or (b) for which any U.S. Person acting as executor or administrator has sole investment discretion with respect to the assets of the estate and which is not governed by foreign law. The term "U.S. person" also means any entity organised principally for passive investment such as a commodity pool, investment company or other similar entity (other than a pension plan for the employees, officers or principals of any entity organised and with its principal place of business outside the United States) which has as a principal purpose the facilitating of investment by a United States person in a commodity pool with respect to which the operator is exempt from certain requirements of part 4 of the United States Commodity Futures Trading Commission by virtue of its participants being non United States persons. "United States" means the United States of America (including the States and the District of Columbia), its territories, its possessions and any other areas subject to its jurisdiction.

Art. 13. Pooling of Assets and Subordination Waterfall.

Pooling of assets

Assets from Sub-Funds allocated to a particular nation or national entity may be pooled together within national pools, each dedicated to a specific nation/national entity.

Assets from the Regional Sub-Funds that are not allocated to a particular nation or national entity or for which a national pool does not exist yet may be pooled together within regional pools.

Such pools may not, under any circumstances, be considered as separate legal entities and any notional units of account of a pool are not to be considered as shares or notes. Shares and notes in the Company are not issued in relation to such pools but solely in relation to each Sub-Fund concerned which may participate in that pool with certain of its assets, for the purpose referred to above.

The assets of a national or a regional pool shall be formed by transferring to it cash or other assets from the respective national Sub-Fund and/or from the regional Sub-Funds, as the case may be (the "Participating Sub-Funds"). The share of a Participating Sub-Fund in a pool shall be measured by reference to notional units in such pool.

A, B, C notional units and notional notes shall be allocated to the respective A B, C Shares and Notes of the Participating Sub-Funds, as more fully described in the Issue Document. The value of the A, B, C notional units and notional notes of a pool shall initially be equal to the value of assets (cash and/or other assets) contributed from the A, B, C Shares or Notes of the Participating Sub-Funds.

Subordination Waterfall

Within each pool, the subordination waterfall will be as follows:

- C Notional Units

The C notional units will be owned by the C Shares of the Participating Sub-Fund(s).

With respect to investments made by each pool, the C notional units will, in a given period, suffer or benefit from:

- * the first net losses due to any deterioration in credit quality or to any defaults;
- * the first net losses and/or the net gains in the case of unrealised/realised foreign exchange losses or gains (net of any interest rate differential).

C notional units owned by specific tranches of C Shares may further suffer of benefit from:

- * the net losses and/or the net gains of any amortization of initial premiums/discounts between fair value and nominal value on assets contributed by them to the Company;
- * the net gains in case of a write back of provisions previously borne by them.

Notwithstanding any segregation of assets or liabilities between Sub-Funds, this decrease/increase of the value of the C notional units will lead to a decrease/increase of the value of the C Shares whatever be the Participating Sub-Funds they are attributable to in proportion to the ownership of such Sub-Funds in the pool.

The portion of C Shares invested through the relevant pool would, to such an extent, protect B and A Shares, as well as Notes invested through the same pool, against such first losses.

- B Notional Units

Each tranche of B notional units of each pool will be fully owned by, and will reflect similar rights and obligations to, the respective tranche of B Shares of the Participating Sub-Fund(s).

The B notional units will only suffer a net loss due to any unrealised/realised foreign exchange losses, to any deterioration in credit quality or to any defaults within respect to the investments to the extent that the C notional units of the same pool will have been depleted due to such losses.

The B Shares of the Participating Sub-Fund(s) would only suffer a loss to the extent B notional units of a pool will have suffered a loss.

- A Notional Units

Each tranche of A notional units of each pool will be fully owned by, and will reflect similar rights and obligations to, the respective tranche of A Shares of the Participating Sub-Fund(s).

The A notional units will only suffer a net loss due to any unrealised/realised foreign exchange losses, to any deterioration in credit quality or to any defaults within respect to the investments to the extent that the B notional units and the C notional units of the same pool will have been depleted due to such losses.

The A Shares of the Participating Sub-Fund(s) would only suffer a loss to the extent A notional units of a pool will have suffered a loss.

- Notional Notes

The notional notes of each pool will be owned by the Notes of the Participating Sub-Fund(s). They will reflect similar rights and obligations to the Notes.

These notional notes will benefit from the cash flows of the respective pools in accordance with the priorities established in the Issue Document.

Risk Ratios

Risk ratios between the different classes of shares will be established at the level of the pools, as described more fully in the Issue Document.

Art. 14. Calculation of Net Asset Value per Share. The net asset value per share of each class within the relevant Sub-Fund shall be calculated in the base currency (as defined in the Issue Document) of the relevant Sub-Fund and is then converted as appropriate in the denomination currency of the relevant class of shares at last available rates. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the board of directors. It shall be determined as of any Valuation Day, by dividing the net assets of the Company attributable to each class of shares within such Sub-Fund, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such class, on any such Valuation Day, by the number of shares in the relevant class within the Sub-Fund then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below. The net asset value per share may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the board of directors shall determine. If since the time of determination of the net asset value there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to the relevant class of shares are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation, in which case all relevant subscription and redemption requests will be dealt with on the basis of that second valuation.

The calculation of the net asset value of the different classes of shares shall be made in the following manner:

I. The assets of the Company shall include:

- 1) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- 2) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- 3) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company (provided that the Company may make adjustments in a manner not inconsistent with paragraph (a) below with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- 4) all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- 5) all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such assets;
- 6) the preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing shares of the Company, insofar as the same have not been written off;
- 7) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

The value of such assets shall be determined as follows:

a. Debt instruments not listed or dealt in on any stock exchange or any other Regulated Market will be initially valued at their fair value, then valued subsequently at amortized cost less an impairment provision, if any, as further described in the Issue Document.

b. The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be

arrived at after making such discount as the board of directors may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof.

c. The value of assets which are listed or dealt in on any stock exchange is based on the last available price on the stock exchange which is normally the principal market for such assets.

d. The value of assets dealt in on any other Regulated Market is based on the last available price.

e. All other securities and assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the board of directors.

f. In the event that, for any assets, the price as determined pursuant to sub-paragraph (a), (d) or (e) is not representative of the fair market value of the relevant assets, the value of such assets will be based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith by the board of directors.

The value of all assets and liabilities not expressed in the base currency of a Sub-Fund will be converted into the base currency of such Sub-Fund at rates last quoted by any major bank. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the board of directors.

The board of directors, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

II. The liabilities of the Company shall include:

- 1) all loans, securitized or not such as the notes, bills and accounts payable;
- 2) all accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);
- 3) all accrued or payable expenses (including but not limited to administrative expenses, management fees, including incentive fees -if any-, custodian fees, and corporate agents' fees);
- 4) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company;
- 5) an appropriate provision for taxes based on capital and income to the Valuation Day as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorized and approved by the board of directors, as well as such amount (if any) as the board of directors may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;

6) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with the Company's accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise but not be limited to fees (investment management fees and performance fees, if any) payable to its investment managers, fees and expenses payable to its auditors and accountants, Custodian (as defined hereinafter) and its correspondents, administrative agent and paying agent, any listing agent, domiciliary agent, any distributor(s) and permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, the remuneration of the directors and officers of the Company and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage, and reasonable traveling costs in connection with board meetings, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses including the costs of preparing, printing, advertising and distributing issue documents, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, and the costs of any reports to shareholders, all taxes, duties, governmental and similar charges, the costs for the publication of the issue, conversion, if any, and redemption prices and all other operating expenses, the costs for the publication of the issue and redemption prices, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount payable for yearly or other periods.

III. The assets shall be allocated as follows:

The net asset value per A, B and C Shares shall be calculated using the following methodology:

1. The assets, liabilities, income and expenses attributed to each pool referred to in Article 13 will be established using valuation and accounting principles as described above. The balance sheet thus established under the accounting principles of the Company will then be adjusted to reclassify as equity any amounts relating to the recognition of the mandatory redeemable A and B notional units, which may have been accounted for as liabilities under the accounting principles of the Company, for the purposes of the allocation of the net asset value between classes of units.

2. The interest will be allocated to the notional notes and the income of each pool allocated to notional A, B and C units, in accordance with the provisions described in Article 13.

3. After applying the principles described under section "Payment Waterfall" in the Issue Document, the resulting total net asset value allocated to the notional A, B and C units in the respective pools will then be re-balanced to reflect the principle that the notional C units should bear in full the first net losses and/or benefit from the gains in a given period as described in Article 13.

The determination of any net loss due to an unrealised/realised foreign exchange losses, to a deterioration in credit quality or to defaults, or amortization income/expense related to discounts/premiums on the initial contribution of assets to the Company, if any, with respect to the investments applicable to a pool implies that A and B notional units may be

allocated a different amount of income than if there had not been such income/expenses. In order to ensure that any such losses/gains are supported initially by C notional units, the net asset values of the A, B and C notional units are re-balanced in order that the total return (increase of net asset value plus total dividends) of the A and B notional units is equal to the income they would have enjoyed if no such losses/gains had been determined.

In the event that the net asset value of the notional C units reaches zero, the remaining net loss (as described above) which would have been borne by the notional C units is allocated to the notional B units (pro-rata to the amounts in each tranche). In the subsequent event that the net asset value of the notional B units reaches zero, the remaining net loss which should have been borne by the notional B units is allocated to the notional A units (pro-rata to the amounts in each tranche).

4. The total adjusted net asset value allocated to the notional A, B and C units will be divided by the respective number of A, B and C units to calculate the net asset value per notional A, B and C unit.

5. Finally, the net asset value per A, B and C Shares in the respective Sub-Funds is the sum of the total net asset value of the A, B and C notional units owned by the respective Sub-Fund, plus their pro-rata Share of any assets or liabilities accounted for at the Sub-Fund level (mainly resulting from costs specifically allocated to Sub-Funds and not to pools, from income generated by temporary investments of excess cash liquidities, if any or related to equity participations for C Shares), divided by the respective number of A, B and C Shares outstanding at the Sub-Fund level.

IV. For the purpose of this Article:

1) shares of the Company to be redeemed under Article 10 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the board of directors on the redemption day on which such valuation is made and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

2) shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the board of directors on the Valuation Day on which such valuation is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;

3) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the base currency of the relevant Sub-Fund shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value of shares; and

4) where on any Valuation Day the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day then its value shall be estimated by the Company.

Art. 15. Frequency and Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share, of Issue and Redemption of Shares. With respect to each class of shares, the net asset value per share and the price for the issue, redemption and conversion of shares shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed thereto by the Company, at least twice a year at a frequency determined by the board of directors, such date being referred to herein as the "Valuation Day".

The Company may temporarily suspend the determination of the net asset value per share of any particular class and the issue, redemption and conversion of its shares from its shareholders from and to shares of each class:

a) during any period when market or stock exchange which is the principal market or stock exchange on which a substantial portion of the investments of one or more Sub-Funds is listed is closed, other than for ordinary holidays, or during which dealings are considerably restricted or suspended;

b) when for any other exceptional circumstance the prices of any investments owned by the Company attributable to any Sub-Fund cannot promptly or accurately be ascertained;

c) when the means of communication normally used to calculate the value of assets in one or more Sub-Funds are suspended or when, for any reason whatsoever, the value of an investment in one or more Sub-Funds cannot be calculated with the desired speed and precision;

d) when restrictions on exchange or the transfer of capital prevent the execution of dealings for one or more Sub-Funds or when buying and selling transactions on their behalf cannot be executed at normal exchange rates;

e) when factors which depend, among other things, on the political, economic, military and monetary situation and which evade the control, responsibility and means of action of the Company, prevent the Company from having access to the assets in one or more Sub-Funds and from calculating their net asset values in a normal or reasonable manner;

f) when the board of directors so decide, provided all shareholders are treated on an equal footing and all relevant laws and regulations are applied (i) as soon as an extraordinary general meeting of shareholders of the Company or a Sub-Fund has been convened for the purpose of deciding on the liquidation or dissolution of the Company or a Sub-Fund

and (ii) when the board of directors is empowered to decide on this matter, upon their decision to liquidate or dissolve a Sub-Fund.

Any such suspension shall be published, if appropriate, by the Company and may be notified to the concerned investors.

Such suspension as to any class of shares shall have no effect on the calculation of the net asset value per share, the issue, conversion and redemption of shares of any other class of shares if the assets within such other class of shares are not affected to the same extent by the same circumstances.

Any request for subscription, conversion or redemption may only be revocable in the event of a suspension of the calculation of the net asset value, in which case shareholders may give notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the Company, such application will be dealt with on the first Valuation Day, as determined for each class of shares, following the end of the period of suspension.

Title III - Administration and Supervision

Art. 16. Directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than seven members and maximum nine members, who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term of three years renewable for successive annual periods thereafter. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting of shareholders; the latter shall further determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

If a legal entity is appointed as director of the company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

The shareholders of each class of shares shall be entitled to propose to the general meeting of shareholders a list containing the name of candidates for the position of director of the Company.

The general meeting of shareholders must choose and appoint as directors (i) one candidate from the list submitted to it by the A shareholders, (ii) four or five from the list submitted to it by the B shareholders (one (in the case of a board of directors with seven members) or two (in the case of a board of directors with nine members) of whom amongst the candidates proposed by the largest or each of the two largest B shareholder(s) other than KfW and three amongst the candidates proposed by KfW) and (iii) two or three from the list submitted to it by the C shareholders (one (in the case of a board of directors with seven members) or two (in the case of a board of directors with nine members) of whom amongst the candidates proposed by the largest C shareholder or by each of the two largest C shareholders and one amongst the candidates proposed by the other C shareholders on a rotating basis). If any of the A, B or C shareholders fail to submit a list of candidates, the general meeting of shareholders shall elect instead any candidate of its discretion.

Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting.

In the event of a vacancy in the office of director, the remaining directors may temporarily fill such vacancy; the shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

Art. 17. Board Meetings. The board of directors may choose a chairman from among its members that have been proposed by KfW. It may choose a secretary, who need not to be a director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The manager (herein referred to as the "Manager") can be invited as a non-voting member.

The chairman shall preside at the meetings of the directors and of the shareholders. In his absence, the shareholders or the board members shall decide by a majority vote that another director among those that have been proposed by KfW, or in case of a shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

The board of directors may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the board of directors. The officers need not be directors or shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least five days prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or telefax, electronic mail or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent several of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Subject to the last paragraph of this Article, the directors may only act at duly convened meetings of the board of directors.

The directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorised thereto by resolution of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors, or any other number of directors that the board may determine, are present or represented.

Resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two directors.

Resolutions are taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings; each director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

Art. 18. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policy as determined in Article 21 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

Art. 19. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors, by the joint signature of any officers of the Company or by the joint signatures of a director and an officer of the Company or of any person(s) to whom authority has been delegated by the board of directors.

Art. 20. Delegation of Power. The board of directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the board, who shall have the powers determined by the board of directors and who may, if the board of directors so authorizes, sub-delegate their powers.

The board of directors shall, among others, appoint special committees, such as an investment committee and an advisory committee and may appoint any other special committee as described more fully in the Issue Document, in order to conduct certain tasks and functions expressly delegated to such committee.

Art. 21. Investment Policies and Restrictions. The board of directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine the investment policies and strategies to be applied in respect of each Sub-Fund and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the restrictions as shall be set forth by the board of directors in compliance with applicable laws and regulations.

The Company is authorized (i) to employ techniques and instruments relating to transferable securities provided that such techniques and instruments are used for the purpose of efficient portfolio management and (ii) to employ techniques and instruments intended to provide protection against exchange risks in the context of the management of its assets and liabilities.

The board of directors, acting in the best interest of the Company, may decide, in the manner described in the Issue Document of the Company, that (i) all or part of the assets of the Company or of any Sub-Fund be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other undertakings for collective investment and/or their sub-funds, or that (ii) all or part of the assets of two or more Sub-Funds of the Company be co-managed amongst themselves on a segregated or on a pooled basis.

Art. 22. Conflict of Interest. The Manager, the Advisor, the Custodian, the Administrative Agent and their respective affiliates, directors, officers and shareholders (collectively the "Parties") are or may be involved in other financial, investment and professional activities which may cause conflict of interest with the management and administration of the Company. These include the management of other funds, purchases and sales of securities, brokerage services, custodian and safekeeping services and serving as directors, officers, advisors or agents of other funds or other companies, including companies in which the Company may invest. Each of the Parties will respectively ensure that the performance of their respective duties will not be impaired by any such involvement that they might have. In the event that a conflict of interest does arise, the relevant Parties shall notify the board of directors. The board of directors and the relevant Parties involved shall endeavour to ensure that it is resolved fairly within reasonable time and in the interest of the shareholders.

Special Committee

In the event that a member of a special committee appointed by the board of directors has an interest conflicting with that of the Company in a matter which is subject to the special committee's approval, that member must make such interest known to the special committee and to the board of directors.

This member must not deliberate or vote upon any such transaction. Any such transaction must be specifically reported at the next meeting of shareholders before any other resolution is put to a vote.

Directors and Officers of the Company

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

The term "opposite interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving any person, company or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion.

Art. 23. Indemnification of Directors. The Company shall indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 24. Auditors. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the general meeting of shareholders and remunerated by the Company.

The auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2007 Law.

Title IV - General meetings - Accounting Year - Distributions

Art. 25. General Meetings of Shareholders of the Company. The general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders regardless of the class of shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the board of directors.

It may also be called upon the written request of shareholders representing at least one tenth of the share capital.

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company, or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Friday of the month of April.

If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders shall meet in person, by video conference or by conference call upon call by the board of directors pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least fifteen days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders or at such other address previously indicated by the relevant shareholder. A shareholder participating to a meeting through video conference or by conference call shall, prior to such meeting, designate a proxy holder, who physically attends the meeting and confirms the votes cast by the shareholder it represents. The agenda shall be prepared by the board of directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the board of directors may prepare a supplementary agenda.

Given that all shares are in registered form and if no publications are made, notices to shareholders may be mailed by registered mail only.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share of whatever class is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a proxy to another person in writing or by cable, telex or facsimile transmission, who need not be a shareholder and who may be a director of the Company.

Unless otherwise provided by law or herein, general meetings of shareholders shall not validly deliberate unless shareholders representing 60% of the capital are present or duly represented.

If this condition is not satisfied, a second meeting may be convened, by means of registered mails sent at least eight calendar days before the meeting. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and results of the previous meeting.

Unless required otherwise by law or these Articles, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Art. 26. General Meetings of Shareholders in a Sub-Fund or in a Class of Shares. The shareholders of the class or classes issued in respect of any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Sub-Fund.

In addition, the shareholders of any class of shares may hold, at any time, general meetings for any matters which are specific to such class.

The provisions of Article 25, paragraphs 2, 3, 7, 8, 9, 10 and 11 shall apply to such general meetings.

Each share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles. Shareholders may act either in person or by giving a written proxy to another person who needs not be a shareholder and may be a director of the Company.

Unless otherwise provided for by law or herein, the resolutions of the general meeting of shareholders of a Sub-Fund or of a class of shares are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Art. 27. Termination of Sub-Funds or Classes of Shares. The general meetings of shareholders of the Regional A&B Sub-Fund and of the Regional Non-EU A&B Sub-Fund, in any circumstances, have the power, to liquidate the Sub-Funds in accordance with the Issue Document. There shall be quorum requirements of three-quarters of the votes attached to the share capital for such general meetings of shareholders which shall decide by at least three-quarters of the votes validly cast.

Provided that the Regional A&B Sub-Fund and the Regional Non-EU A&B Sub-Fund are liquidated, in the event that for any reason the value of the total net assets in any National Sub-Fund or in the Regional C Sub-Funds has decreased to, or has not reached, an amount which, in the opinion of the Board, is the minimum level for such Sub-Fund to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalization, the Board may decide to liquidate the relevant Sub-Fund in accordance with the Issue Document. The Company shall serve a notice to the holders of the relevant Sub-Fund prior to the effective date for the liquidation, which will indicate the reasons of and the procedure for the liquidation operations: registered holders shall be notified in writing.

Notwithstanding the powers conferred to the Board by the preceding paragraph, the general meeting of shareholders of any National Sub-Fund or Regional C Sub-Fund, has, in any circumstances, provided that the Regional A&B Sub-Fund and the Regional Non-EU A&B Sub-Fund are liquidated, the power to liquidate the relevant Sub-Fund in accordance with the Issue Document. There shall be quorum requirements of three-quarters of the votes attached to the share capital for such general meeting of shareholders which shall decide by at least three-quarters of the votes validly cast.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the liquidation will be deposited with the Custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse des Consignations on behalf of the persons entitled thereto.

Art. 28. Accounting Year. The accounting year of the Company shall commence on 1st January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year.

Art. 29. Distributions. The general meeting of shareholders of the class or classes issued in respect of any Sub-Fund shall, upon proposal from the board of directors and within the limits provided by law, determine how the results of such Sub-Fund shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorize the board of directors to declare, distributions.

For any class of shares entitled to distributions, the board of directors may decide to pay interim dividends.

Payments of distributions to holders of registered shares shall be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the board of directors shall determine from time to time.

The board of directors may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the board of directors.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the relevant class or classes of shares issued in respect of the relevant Sub-Fund.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Title V - Final Provisions

Art. 30. Custodian. To the extent required by law, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the law of April 5, 1993 on the financial sector, as amended (herein referred to as the "Custodian").

The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2007 Law and the agreement entered into with the Company.

If the Custodian desires to retire, the board of directors shall use its best endeavours to find a successor custodian within two months of the effectiveness of such retirement. The board of directors may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

Art. 31. Dissolution of the Company. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. At this meeting, on first call shareholders who represent at least two-thirds of the share capital of the Company must be present or represented and the decision to dissolve the Company must be taken by at least two-thirds of the shareholders present or represented. If the quorum requirement is not met, a second meeting may be convened. At this second meeting, shareholders who represent at least half of the share capital of the Company must be present or represented and the decision to dissolve the Company must be taken by at least two-thirds of the shareholders present or represented. If the quorum requirement is again not met, a third meeting may be convened. The third meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of capital represented. At this third meeting, resolutions must still be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated in Article 7 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting of shareholders by the board of directors. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting of shareholders whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by Article 7 hereof; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided at the majority of one fourth of the shares present and represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

Art. 32. Liquidation. Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation.

The liquidator(s) shall use its/their best efforts to terminate, sell or otherwise dispose of any outstanding investments of the Company.

The liquidator(s) shall apply the assets available for distribution among the shareholders in accordance with the provisions of the Issue Document and shall act in accordance with applicable laws and regulations when disposing of the investments and terminating the Company.

Art. 33. Amendments to the Articles of Incorporation. These Articles may be amended by a general meeting of shareholders subject to the following quorum and majority requirements. The general meeting of shareholders shall not validly deliberate unless at least 60% of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, by means of registered mails sent at least fifteen calendar days before the meeting. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and results of the previous meeting. The second shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions concerning the Articles, in order to be adopted, must be carried by at least three-quarters of the votes validly cast. The mission statement of the Company may only be changed if the votes approving such change include the vote of the European Commission to the extent the latter is a shareholder of the Company.

Art. 34. Statement. Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or shareholders also include corporations, partnerships associations and any other organized group of persons whether incorporated or not.

Art. 35. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the 2007 Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Art. 36. Definitions. The terms used in these Articles of incorporation shall be construed as indicated in the Issue Document, unless the context otherwise requires."

There being no further business, the meeting is adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt sept mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "The European Fund for Southeast Europe", une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social au 31, Z.A. Bourmicht, L-2070 Bertrange (la "Société"), constituée par acte du notaire Henri Hellinckx, de résidence à Mersch, en date du 15 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations du 14 mars 2006 sous le numéro 538.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de M. Daniel Mente, avec adresse professionnelle à L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht, qui désigne comme secrétaire M. Ulrich Witt avec adresse professionnelle à L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Godelieve Beelen avec adresse professionnelle à L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

1. Refonte totale des statuts de la Société;

2. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. La présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées par recommandé aux actionnaires en date du 12 mars 2008.

IV.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les 6.027 actions, actuellement émises, 5258 actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet de la Société pour avoir la teneur suivante:

"Titre I^{er} - Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de "The European Fund for Southeast Europe SA, SICAV-FIS" (ci-après dénommée la "Société").

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir par simple décision du conseil d'administration des succursales, des filiales ou des bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger (mais en aucun cas aux Etats-Unis d'Amérique, ses territoires ou possessions). Dans le même arrondissement, le siège social peut être transféré par simple résolution du conseil d'administration.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par résolution des actionnaires adoptée dans les conditions définies à l'Article 31 des présents Statuts.

Art. 4. Objet. L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose, dans le cadre de sa mission, en titres et autres avoirs autorisés par la loi, avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi de 2007").

Art. 5. Mission. La Société vise à favoriser le développement économique et la prospérité dans la région de l'Europe du sud-est par la fourniture durable de financements complémentaires au développement, notamment aux micro-entreprises et petites entreprises ainsi qu'aux ménages, par l'intermédiaire d'établissements financiers qualifiés.

Dans la poursuite de son objectif de développement, la Société se conformera aux principes de pérennité et de complémentarité, en combinant développement et orientations de marché.

Art. 6. Nations / Entités Nationales Eligibles. Les nations / entités nationales éligibles sont l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, le Kosovo, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, la Moldavie, le Monténégro, la Roumanie, la Serbie et l'Ukraine.

Toutes les autres nations / entités nationales de la région de l'Europe du sud-est, y compris celles qui sont considérées comme des pays d'opération par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, ou qui sont des pays éligibles à l'aide de préadhésion de l'Union européenne, peuvent devenir éligibles sur approbation du conseil d'administration.

Titre II - Capital Social - Actions - Valeur nette d'Inventaire

Art. 7. Capital Social - Catégories d'Actions et Effets. Le capital de la Société sera représenté par des actions entièrement libérées, sans mention de valeur, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société, établis conformément à l'Article 13 des présents Statuts. Le capital minimum sera celui prévu par la loi, soit actuellement un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000 EUR). Le capital minimum de la Société doit être atteint dans un délai de six mois à partir de la date à laquelle la Société a été agréée en tant qu'organisme de placement collectif selon la loi luxembourgeoise.

Les actions à émettre conformément à l'Article 9 des présents Statuts pourront être émises, au choix du conseil d'administration, au titre de différentes catégories.

Le capital initial s'élève à cinquante mille euros (50.000 EUR), divisé en deux (2) Actions B sans mention de valeur nominale;

Le capital de la Société sera représenté par trois catégories d'actions différentes:

- Les Actions C sont émises pour une durée illimitée. Les personnes investissant dans lesdites Actions C supporteront / pourront se prévaloir des pertes et/ou bénéfices nets en cas de pertes ou gains réalisés ou non réalisés sur des prises de participations dans des institutions partenaires de prêt ("Partner Lending Institutions" ou "PLIs") (déduction faite des coûts directement liés à de telles prises de participations et y compris tous les dividendes payés par les PLIs, sous réserve des dispositions de la section "Ordre des Paiements" du Document d'émission. Dans le cadre des investissements réalisés au sein de la ou des nations / entités nationales via la structure de regroupement d'avoirs décrite à l'Article 13, les personnes investissant dans lesdites Actions C supporteront / pourront se prévaloir des éléments suivants:

- * les premières pertes nettes imputables à toute détérioration de la qualité de crédit ou à tout défaut de paiement;
- * les premières pertes nettes et/ou bénéfices nets en cas de pertes ou gains de change réalisés ou non réalisés (déduction faite de tout différentiel d'intérêt).

Les personnes investissant dans des tranches spécifiques d'Actions C supporteront / pourront se prévaloir en plus des éléments suivants:

- * les pertes nettes et/ou bénéfices nets de tout amortissement de décotes / primes initiales entre la juste valeur et la valeur nominale sur les avoirs apportés à la Société par lesdites personnes;
- * les bénéfices nets en cas de retrait de provisions précédemment supportées par les personnes susmentionnées.

- Les Actions B sont émises par tranches successives, chacune d'une durée limitée, variable en fonction des intérêts des investisseurs et des opportunités d'investissement. Elles ne subiront une perte nette, due à une perte réalisée ou non réalisée sur les marchés de devises, à une détérioration de qualité de crédit ou à des défauts de paiement en ce qui concerne les investissements, qu'à partir du moment où les actions de classe C liées à une ou des Nation(s)/Entités Nationale(s) auront vu leur valeur réduite à zéro du fait de ces pertes, tel que décrit à l'Article 13.

- Les Actions A sont émises par tranches successives de durée limitée, variable en fonction des intérêts des investisseurs et des opportunités d'investissement. Elles ne subiront une perte nette, due à une perte réalisée ou non réalisée sur les marchés de devises, à une détérioration de qualité de crédit ou à des défauts de paiement en ce qui concerne les investissements, qu'à partir du moment où les actions de classe B et les actions de classe C liées à une ou des Nation(s)/Entités Nationale(s) auront vu leur valeur réduite à zéro du fait de ces pertes, tel que décrit à l'Article 13.

Le conseil d'administration peut créer des catégories d'actions supplémentaires. En outre, il peut émettre des titres de créance tels que des Effets, comme cela est décrit de manière plus détaillée dans le document d'émission de la Société tel que modifié occasionnellement (le "Document d'émission").

Le produit de toute émission d'actions relevant d'une catégorie déterminée sera investi en valeurs de quelque nature que ce soit et en d'autres avoirs autorisés par la loi conformément à la politique d'investissement déterminée par le conseil d'administration pour les Compartiments (tels que définis ci-après), établi pour la (les) catégorie(s) d'actions concernée(s), sous réserve d'éventuelles restrictions d'investissement prévues par la loi ou déterminées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, à tout moment, établir différentes masses d'avoirs constituant chacune un compartiment (un "Compartiment") (qui pourront, au choix du conseil d'administration, être libellées dans différentes devises) pour chaque catégorie d'actions ou pour au moins deux catégories d'actions, de la manière décrite à l'Article 14 des présents Statuts et dans le Document d'émission. Chacune de ces masses d'avoirs sera investie conformément à l'Article 4 des présents Statuts au profit exclusif du Compartiment concerné. Chaque Compartiment peut avoir des caractéristiques différentes (notamment, mais non exclusivement, en termes de structure de commissions, d'investissements autorisés, de restrictions d'investissement et de politique de distribution), déterminées à tout moment par le conseil d'administration. La Société constitue une seule et même entité juridique. Cependant, en ce qui concerne les relations entre actionnaires et vis-à-vis des tiers, en particulier vis-à-vis des créanciers de la Société, chaque Compartiment sera exclusivement responsable de tous les engagements attribuables à ce Compartiment, sous réserve des exceptions résultant de la structure de regroupement d'avoirs et de l'ordre de subordination décrits à l'Article 13.

Le conseil d'administration peut créer chaque Compartiment pour une durée illimitée ou limitée. Dans le dernier cas, à l'expiration de la durée du Compartiment, la Société procédera au rachat de toutes les actions de la ou des catégorie(s) d'actions concernée(s), conformément à l'Article 9 ci-dessous, nonobstant les dispositions de l'Article 29 ci-dessous. En ce qui concerne les relations entre actionnaires, chaque Compartiment est traité comme une entité à part.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque catégorie d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en EUR, convertis en EUR et le capital sera égal au total des avoirs nets de toutes les catégories d'actions.

Art. 8. Forme des Actions.

(1) Les actions seront émises uniquement sous forme nominative et seront réservées exclusivement aux Investisseurs Institutionnels, Professionnels et/ou Avertis au sens de l'article 2 de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés. La société n'émettra pas, ou n'effectuera pas un transfert, de valeurs à un investisseur qui ne correspond pas à cette clause.

Toutes les actions nominatives émises de la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant payé pour chaque fraction d'action.

La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur le registre du nom du propriétaire des actions nominatives. L'actionnaire recevra une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire.

(2) Le transfert d'actions nominatives se fera (i) par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actions nominatives, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les mandataires valablement constitués à cet effet, et (ii) par la remise à la Société du formulaire de transfert dûment complété et signé par le cessionnaire et le cédant, et (iii) par l'acceptation du nouvel investisseur par le conseil d'administration et l'agent des transferts, sauf disposition contraire dans le Document d'émission. Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actions nominatives; pareille inscription devra être signée par un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le conseil d'administration.

(3) Tout actionnaire autorisé à obtenir des actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des actions nominatives.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, mention en sera faite au registre des actionnaires et l'adresse de l'actionnaire en question sera considérée comme étant au siège social de la Société, ou à telle autre adresse déterminée périodiquement par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée par l'actionnaire à la Société. Celui-ci pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse fixée en temps opportun par la Société.

(4) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété d'une ou plusieurs actions est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes revendiquant un droit sur cette (ces) action(s) devront désigner un mandataire commun pour représenter cette (ces) action(s) à l'égard de la Société. L'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) action(s) sera suspendu jusqu'à la désignation de ce mandataire. En outre, en cas de propriété indivise, la Société se réserve le droit de verser tous les produits de rachat, distributions ou autres paiements uniquement au premier propriétaire nominatif, que la Société pourra considérer comme le représentant de tous les propriétaires indivis, ou à l'ensemble des actionnaires indivis, à son entière discrétion.

(5) La Société peut décider d'émettre des fractions d'action. Les fractions d'action ne confèrent pas le droit de vote, sauf si elles sont en nombre suffisant pour représenter une action entière, mais donneront droit à une fraction correspondante des actifs nets attribuables à la catégorie d'actions concernée.

Art. 9. Emission des Actions. Le conseil d'administration est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation, en plusieurs tranches, un nombre illimité d'actions entièrement libérées, sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Le conseil d'administration peut restreindre la fréquence à laquelle les actions seront émises dans chaque catégorie d'actions; le conseil d'administration peut, notamment, décider que les actions d'une catégorie seront uniquement émises pendant une ou plusieurs périodes déterminées ou selon toute autre périodicité telle que prévue dans le Document d'émission de la Société.

Lorsque la Société offre des actions en souscription au sein d'une tranche après la période de souscription de cette tranche, le prix par action offerte sera égal à la valeur nette d'inventaire par action de la tranche concernée, déterminée conformément à l'Article 14 des présents Statuts au Jour d'Evaluation (tel que défini ci-après) fixé conformément à la politique d'investissement déterminée périodiquement par le conseil d'administration. Ce prix peut être majoré en fonction d'un pourcentage estimé de coûts et dépenses incombant à la Société quand elle investit les résultats de l'émission et en fonction des commissions de vente applicables, tels qu'approuvés de temps à autre par le conseil d'administration. Le prix ainsi déterminé sera payable endéans une période déterminée périodiquement par le conseil d'administration et indiquée pour chaque Compartiment dans le Document d'émission de la Société. Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, le pouvoir d'accepter les souscriptions, de recevoir paiement du prix des actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

Le conseil d'administration pourra accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs mobilières, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé de la Société, et à condition que ces valeurs mobilières soient conformes aux objectifs et politiques d'investissement du Compartiment concerné.

Art. 10. Rachat des Actions. La Société est un organisme de placement collectif de type fermé. Par conséquent, ses actions ne peuvent pas être rachetées à la demande d'un actionnaire.

Les Actions A et les Actions B seront rachetées à l'échéance des tranches concernées.

Les Actions peuvent être rachetées de manière forcée si un associé se trouve ne pas être un Investisseur Institutionnel, un Investisseur Professionnel ou un Investisseur Averti au sens de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés.

En outre, la Société peut racheter ses actions à tout moment si le conseil d'administration considère que ce rachat est dans l'intérêt de la Société, selon les modalités et conditions qu'il déterminera et dans les limites prévues par la loi, par les présents Statuts et par le Document d'émission.

Le prix de rachat sera égal à la valeur nette d'inventaire par action déterminée conformément aux dispositions de l'Article 14, diminuée des frais et commissions (le cas échéant) au taux fixé par le Document d'émission des actions.

Ce prix de rachat pourra être arrondi vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée, ainsi que le conseil d'administration le déterminera.

Le prix de rachat par action sera payable dans un délai déterminé par le conseil d'administration qui n'excédera pas dix jours ouvrables à partir du Jour d'Evaluation applicable, à condition que les documents de transfert aient été reçus par la Société, sous réserve des dispositions de l'Article 15 des présents Statuts.

Toutes les actions rachetées pourront être annulées.

La Société aura le droit, si le conseil d'administration en décide ainsi, de satisfaire au paiement du prix de rachat à chaque actionnaire consentant par l'attribution en nature à l'actionnaire d'investissements provenant de la masse des avoirs établie en rapport avec cette ou ces catégorie(s) d'actions, d'une valeur correspondant à la valeur des actions à racheter (calculée suivant la procédure décrite à l'Article 14) au jour de rachat auquel le prix de rachat est calculé. La nature et le type des avoirs à transférer en pareil cas seront déterminés sur une base équitable et raisonnable, et sans porter préjudice aux intérêts des autres actionnaires de la ou des catégorie(s) d'actions concernée(s), et l'évaluation dont il sera fait usage devra être confirmée par un rapport spécial du réviseur de la Société. Les coûts de tels transferts devront être supportés par le cessionnaire.

Art. 11. Conversion des Actions. Sauf disposition contraire du conseil d'administration pour certaines catégories d'actions ou certains Compartiments, tout actionnaire est en droit de demander la conversion de tout ou partie de ses actions d'une catégorie en actions d'une autre catégorie, ou de ses actions d'une catégorie dans un Compartiment en actions de la même catégorie dans un autre Compartiment, sous réserve des restrictions relatives aux modalités, aux conditions et au paiement de frais et charges telles que déterminées par le conseil d'administration.

Le prix de conversion des actions d'une catégorie à une autre, ou d'une catégorie dans un Compartiment à la même catégorie dans un autre Compartiment, sera calculé par référence à la valeur nette d'inventaire respective des deux catégories d'actions concernées, calculée lors du même Jour d'Evaluation.

Au cas où une demande de conversion aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire globale des actions détenue par un actionnaire dans une catégorie d'actions en dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé (e) par le conseil d'administration, la Société pourra décider que cette demande soit traitée comme une demande de conversion de la totalité des actions détenues par cet actionnaire dans cette catégorie.

Les actions qui ont été converties en actions d'une autre catégorie, ou bien de la même catégorie mais dans un autre Compartiment, pourront être annulées.

Art. 12. Restrictions à la Propriété des Actions. La Société pourra restreindre ou empêcher la propriété de ses actions par toute personne, firme ou société si, de l'avis de la Société, une telle propriété peut être préjudiciable à la Société, si elle peut entraîner la violation d'une disposition légale ou réglementaire, luxembourgeoise ou étrangère, ou s'il en résulte que la Société pourrait encourir des charges fiscales ou autres désavantages financiers qu'elle n'aurait pas encourus autrement (ces personnes, firmes ou sociétés à déterminer par le conseil d'administration étant ci-après désignées "Personnes Non Autorisées").

A cet effet, la Société pourra:

A. - refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette inscription ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique de ces actions à une Personne Non Autorisée; et

B. - à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à s'y faire inscrire, de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à une Personne Non Autorisée, ou si cette inscription au registre pourrait avoir pour conséquence d'attribuer le bénéfice économique de ces actions à une Personne Non Autorisée; et

C. - refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'actionnaires de la Société, le vote de toute Personne Non Autorisée; et

D. - s'il apparaît à la Société qu'une Personne Non Autorisée, seule ou avec toute autre personne, est le bénéficiaire économique d'actions de la Société, elle pourra l'enjoindre de vendre ses actions et de prouver cette vente à la Société dans les trente (30) jours de cette injonction. Si l'actionnaire en question manque à son obligation, la Société pourra procéder ou faire procéder au rachat forcé de l'ensemble des actions détenues par cet actionnaire, en respectant la procédure suivante:

(1) La Société enverra un second avis (ci-après l'"avis de rachat") à l'actionnaire possédant les actions ou apparaissant au registre des actionnaires comme étant le propriétaire des actions à racheter; l'avis de rachat spécifiera les actions à acheter, la manière suivant laquelle le prix de rachat sera déterminé et le nom de l'acheteur.

L'avis de rachat sera envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des actionnaires de la Société.

Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être propriétaire des actions spécifiées dans cet avis; son nom sera rayé du registre des actionnaires.

(2) Le prix auquel chaque action sera achetée (le "prix de rachat") sera basé sur la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée au Jour d'Evaluation déterminé par le conseil d'administration pour le rachat d'actions de la Société avant la date de l'avis de rachat, selon la procédure prévue à l'Article 10 des présents Statuts, moins les frais qui y sont prévus.

(3) Le paiement du prix de rachat à l'ancien propriétaire sera en principe effectué dans la monnaie déterminée par le conseil d'administration pour le paiement du prix de rachat des actions de la catégorie concernée; le prix sera déposé, pour le paiement à l'ancien propriétaire par la Société, auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger (telle que spécifiée dans l'avis de rachat), après que le prix d'achat ait été arrêté. Dès signification de l'avis de rachat, l'ancien propriétaire ne pourra plus faire valoir de droits sur ces actions ni aucune revendication à l'égard de la Société ou de ses avoirs au titre de ces actions, à part le droit de recevoir le prix de rachat déposé (sans intérêts) auprès de cette banque. Au cas où le prix de rachat n'aurait pas été réclamé dans les cinq ans à compter de la date spécifiée dans l'avis de rachat, ce prix ne pourra plus être réclamé et reviendra à la (aux) catégorie(s) d'actions concernée(s). Le conseil d'administration aura tous les pouvoirs pour prendre en temps opportun toutes les mesures nécessaires pour rendre effectif ce droit de retour et autoriser une telle action au nom de la Société.

(4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des actions d'une personne, ou que la propriété réelle des actions était autre que celle admise par la Société à la date de l'avis d'achat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Les termes de "Personnes Non Autorisées" tels qu'utilisés dans les présents Statuts ne visent ni un souscripteur d'actions de la Société émises à l'occasion de la constitution de la Société aussi longtemps qu'un tel souscripteur détient de telles actions, ni les marchands de valeurs mobilières qui acquièrent des actions avec l'intention de les distribuer à l'occasion d'une émission d'actions par la Société.

Les Ressortissants des Etats-Unis d'Amérique, tels que définis au présent Article, peuvent constituer une catégorie particulière de Personnes Non Autorisées.

Lorsqu'il apparaît à la Société qu'une Personne Non Autorisée est un Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique, qui seul ou avec d'autres personnes est le bénéficiaire des actions, la Société pourra procéder ou faire procéder sans délai au rachat forcé de l'ensemble des actions détenues par cet actionnaire. Dans ce cas, la clause D (1) ci-dessus ne sera pas applicable.

Au sens des présents Statuts, les termes de "Ressortissants des Etats-Unis" visent, pour les personnes physiques, tout citoyen des Etats-Unis d'Amérique (et certains anciens citoyens américains tels que définis dans les lois américaines relatives à l'impôt sur le revenu) ou "résident étranger" au sens des lois américaines relatives à l'impôt sur le revenu en vigueur au moment considéré.

En ce qui concerne les personnes autres que les personnes physiques, les termes "Ressortissant des Etats-Unis" visent (i) une société de capitaux ou de personnes ou autre entité créée ou organisée en vertu des lois des Etats-Unis d'Amérique ou de tout Etat des Etats-Unis d'Amérique; (ii) un trust lorsque (a) un tribunal américain est compétent en premier ressort vis-à-vis de ce trust et (b) un ou plusieurs mandataires américains ont le pouvoir de contrôler toutes les décisions substantielles de ce trust; et (iii) une succession (a) qui est soumise à la fiscalité américaine sur son revenu mondial de quelque provenance que ce soit; ou (b) pour laquelle un Ressortissant des Etats-Unis agissant en tant qu'exécuteur ou administrateur dispose d'un pouvoir discrétionnaire exclusif d'investissement sur tous les avoirs de la succession, et qui n'est pas soumise à une loi étrangère. Le terme "Ressortissant des Etats-Unis" vise également toute entité organisée principalement à des fins d'investissement passif telle qu'un fonds du marché à terme ("commodity pool"), une société d'investissement ou une autre entité similaire (autre qu'un plan de retraite pour les employés, fondés de pouvoir ou directeurs de toute entité organisée et ayant son établissement principal hors des Etats-Unis) qui a été constituée dans le but principal de faciliter l'investissement par un Ressortissant des Etats-Unis dans un fonds du marché à terme ("commodity pool") pour lequel l'opérateur est exempt de certaines exigences imposées par le Chapitre 4 des règles promulguées de la "United States Commodity Futures Trading Commission" en vertu du fait que ses participants ne sont pas des Ressortissants des Etats-Unis. Le terme "Etats-Unis" vise les Etats-Unis d'Amérique (y compris les Etats et le District de Columbia), leurs territoires, possessions et autres lieux soumis à leur souveraineté.

Art. 13. Regroupement d'Avoirs et Ordre de Subordination.

Regroupement d'avoirs

Les avoirs des Compartiments affectés à une nation ou une entité nationale déterminée peuvent être regroupés au sein de masses d'avoirs nationales, chacune consacrée à une nation / entité nationale spécifique.

Les avoirs des Compartiments Régionaux qui ne sont pas alloués à une nation ou une entité nationale déterminée, ou pour lesquels il n'existe pas de masse d'avoirs nationale, peuvent encore être regroupés au sein de masses d'avoirs régionales.

Ces masses d'avoirs ne peuvent en aucun cas être considérées comme des personnes morales distinctes, et les unités de compte théoriques d'une masse d'avoirs ne doivent pas être considérées comme des actions ou des effets. Les actions et les effets de la Société ne sont pas émis en relation avec ces masses d'avoirs, mais uniquement en relation avec chaque Compartiment concerné qui peut participer à cette masse avec certains de ses avoirs, aux fins visées ci-dessus.

Les avoirs d'une masse d'avoirs nationale ou régionale seront constitués en lui transférant des liquidités ou d'autres avoirs en provenance du Compartiment national concerné et / ou des Compartiments régionaux, selon le cas (les "Compartiments Participants"). La part d'un Compartiment Participant dans une masse d'avoirs sera mesurée par référence aux unités théoriques dans cette masse.

Les unités théoriques A, B et C et les obligations théoriques seront allouées aux Actions A, B et C et aux Obligations correspondantes des Compartiments Participants, tel que décrit de manière plus détaillée dans le Document d'émission. La valeur des unités théoriques A, B et C ou des obligations théoriques d'une masse d'avoirs sera initialement égale à la valeur des avoirs (liquidités et / ou autres avoirs) apportés au titre des Actions A, B et C ou aux Actions Obligations des Compartiments Participants.

Ordre de Subordination

Au sein de chaque masse d'avoirs, l'ordre de subordination sera le suivant:

- Unités Théoriques C

Les unités théoriques C seront détenues par les Actions C du ou des Compartiment(s) Participant(s).

Dans le cadre des investissements réalisés au niveau de chaque masse d'avoirs, les unités théoriques C, au cours d'une période déterminée, supporteront / bénéficieront des éléments suivants:

- * les premières pertes nettes imputables à toute détérioration de la qualité de crédit ou à tout défaut de paiement;
- * les premières pertes nettes et/ou bénéfiques nets en cas de pertes ou gains de change réalisés ou non réalisés (déduction faite de tout différentiel d'intérêt).

Les unités théoriques C détenues par des tranches spécifiques d'Actions C supporteront / pourront se prévaloir en plus des éléments suivants:

- * les pertes nettes et/ou bénéfiques nets de tout amortissement de décotes / primes initiales entre la juste valeur et la valeur nominale sur les avoirs apportés à la Société par lesdites personnes;
- * les bénéfiques nets en cas de retrait de provisions précédemment supportées par les personnes susmentionnées.

Nonobstant toute ségrégation des avoirs ou des engagements entre les Compartiments, cette diminution / augmentation de la valeur des unités théoriques C entraînera la diminution / augmentation de la valeur des Actions C, quels que soient les Compartiments Participants auxquels elles sont attribuables, en proportion de la part de ces Compartiments dans la masse d'avoirs.

La portion d'Actions C investies via la masse d'avoirs concernée protégera ainsi, dans cette mesure, les Actions B et A, de même que les Effets investis via la même masse d'avoirs, contre ces premières pertes.

- Unités Théoriques B

Chaque tranche d'unités théoriques B de chaque masse d'avoirs sera entièrement détenue par la tranche correspondante d'Actions B du ou des Compartiment(s) Participant(s), et reflétera les mêmes droits et obligations que celle-ci.

Les unités théoriques B ne subiront une perte nette, due à une perte réalisée ou non réalisée sur les marchés de devises, à une détérioration de qualité de crédit ou à des défauts de paiement en ce qui concerne les investissements, qu'à partir du moment où les unités théoriques C de la même masse d'avoirs auront vu leur valeur réduite à zéro du fait de ces pertes.

Les Actions B du ou des Compartiment(s) Participant(s) ne subiront une perte que dans la mesure où les unités théoriques B d'une masse d'avoirs auront subi une perte.

- Unités Théoriques A

Chaque tranche d'unités théoriques A de chaque masse d'avoirs sera entièrement détenue par la tranche correspondante d'Actions A du ou des Compartiment(s) Participant(s), et reflétera les mêmes droits et obligations que celle-ci.

Les unités théoriques A ne subiront une perte nette, due à une perte réalisée ou non réalisée sur les marchés de devises, à une détérioration de qualité de crédit ou à des défauts de paiement en ce qui concerne les investissements, qu'à partir du moment où les unités théoriques B et les unités théoriques C de la même masse d'avoirs auront vu leur valeur réduite à zéro du fait de ces pertes.

Les Actions A du ou des Compartiment(s) Participant(s) ne subiront une perte que dans la mesure où les unités théoriques A d'une masse d'avoirs auront subi une perte.

- Effets Théoriques

Les effets théoriques de chaque masse d'avoirs seront détenus par les Effets du ou des Compartiment(s) Participant(s). Ils refléteront les mêmes droits et obligations que les Effets.

Ces effets théoriques bénéficieront des flux de trésorerie des masses d'avoirs correspondantes conformément aux priorités établies dans le Document d'émission.

Ratios de Risque

Les ratios de risque entre les différentes catégories d'actions seront établis au niveau des masses d'avoirs, tel que décrit plus en détail dans le Document d'émission.

Art. 14. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action. La valeur nette d'inventaire par action de chaque catégorie d'actions dans chaque Compartiment sera calculée dans la devise de référence (telle que définie dans le Document d'émission) du Compartiment concerné et, le cas échéant, sera convertie dans la devise de cotation de la catégorie d'actions concernée aux derniers taux de change disponibles. Si de tels taux ne sont pas disponibles, les taux de conversion seront déterminés de bonne foi par le conseil d'administration ou conformément aux procédures qu'il aura établies. Elle sera déterminée par un chiffre obtenu en divisant au Jour d'Évaluation les actifs nets de la Société correspondant à chaque catégorie d'actions dans chaque Compartiment, constitués par la portion des avoirs diminuée de la portion des engagements attribuables à cette catégorie au Jour d'Évaluation concerné, par le nombre d'actions de chaque catégorie dans chaque Compartiment en circulation à ce moment, selon les règles d'évaluation décrites ci-dessous. La valeur nette d'inventaire par action ainsi obtenue sera arrondie vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée tel que le conseil d'administration le déterminera. Si depuis le moment de la détermination de la valeur nette d'inventaire, un changement substantiel des cours sur les marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements attribuables à la catégorie d'actions concernée sont négociés ou cotés, est intervenu, la Société peut effectuer une deuxième évaluation et annuler la première évaluation afin de sauvegarder les intérêts de l'ensemble des actionnaires et de la Société, auquel cas toutes les demandes de souscription et de rachat concernés seront effectuées sur la base de cette deuxième évaluation.

L'évaluation de la valeur nette d'inventaire des différentes catégories d'actions se fera de la manière suivante:

I. Les avoirs de la Société comprendront:

- 1) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus ou courus;
- 2) tous les effets et billets payables à vue ainsi que les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été encaissé);
- 3) tous les titres, parts, certificats de dépôt, actions, obligations, droits de souscription, warrants sur valeurs mobilières, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs qui sont la propriété de ou conclus par la Société (pour autant que la Société puisse effectuer des ajustements non contraires au paragraphe (a) ci-dessous en ce qui concerne les fluctuations des valeurs de marché des valeurs mobilières causées par les négociations ex-dividende, ex-droit, ou par des pratiques similaires);
- 4) tous les dividendes, en espèces ou en actions, et les distributions à recevoir par la Société en espèces, dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;
- 5) tous les intérêts échus ou courus sur les avoirs qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces avoirs;

6) les dépenses préliminaires de la Société, y compris les frais d'émission et de distribution des actions de la Société, dans la mesure où celles-ci n'ont pas été amorties;

7) tous les autres avoirs détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

g. Les instruments de créance non cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou un autre Marché Réglementé seront initialement évalués à leur juste valeur, et par la suite à leur coût amorti diminué, le cas échéant, d'une provision de dépréciation, tel que décrit plus en détail dans le Document d'émission.

h. La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tel qu'indiqué ci-dessus mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur pourra être touchée en entier, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que le conseil d'administration estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

i. La valeur des avoirs qui sont cotés ou négociés sur une quelconque bourse de valeurs est basée sur le dernier prix disponible à la bourse de valeurs qui est normalement le marché principal pour de tels avoirs.

j. La valeur des avoirs qui sont négociés sur un autre Marché Réglementé est basée sur le dernier prix disponible.

k. Toutes les autres valeurs mobilières et avoirs seront évalués à leur juste valeur telle que déterminée de bonne foi conformément à des procédures établies par le conseil d'administration.

l. Au cas où, pour certains avoirs, le prix tel que déterminé conformément au sous-paragraphe (a), (d) ou (e) ne serait pas représentatif de leur juste valeur de marché, la valeur de ces avoirs sera basée sur un prix de vente raisonnablement prévisible, déterminé avec prudence et de bonne foi par le conseil d'administration.

La valeur de tous les avoirs et engagements non exprimés dans la devise de référence d'un Compartiment sera convertie dans cette devise au dernier taux de change offert par des grandes banques. Si de telles cotations ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé par le conseil d'administration de bonne foi ou conformément à des procédures qu'il aura établies.

Le conseil d'administration peut, à sa discrétion, permettre l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation s'il considère qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur d'un avoir de la Société.

II. Les engagements de la Société comprendront:

1) tous les emprunts, titrisés ou non, tels que les effets, billets et comptes exigibles;

2) tous les intérêts courus sur des emprunts de la Société (y compris les droits et frais encourus pour l'engagement à ces emprunts);

3) tous les frais courus ou à payer (y compris et sans y être limités les frais administratifs, les commissions de gestion, y compris les commissions de performance, le cas échéant, les commissions du dépositaire et des agents de la Société);

4) toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés;

5) une provision appropriée pour les impôts sur le capital et sur le revenu encourus au Jour d'Evaluation tel que fixé en temps opportun par la Société et, (le cas échéant), toutes autres réserves autorisées et approuvées par le conseil d'administration ainsi qu'un montant (le cas échéant) que le conseil d'administration pourra considérer comme constituant une provision suffisante pour faire face à toute responsabilité éventuelle de la Société;

6) tous autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit renseignés conformément aux principes comptables de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle qui comprendront mais qui ne se limiteront pas aux commissions payables (commissions de gestion et commission de performance, le cas échéant) à ses gestionnaires, frais et commissions payables à ses réviseurs d'entreprises agréés et comptables, au Dépositaire (tel que défini ci-après) et à ses correspondants, à l'agent administratif et agent payeur, tout agent de cotation, à l'agent domiciliaire, à tout distributeur et aux représentants permanents des lieux où la Société est soumise à l'enregistrement, ainsi qu'à tout autre employé de la Société, la rémunération des administrateurs et des fondés de pouvoir de la Société ainsi que les dépenses raisonnablement encourues par ceux-ci, les frais d'assurance et les frais raisonnables de voyage relatifs aux conseils d'administration, les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique et la révision des comptes annuels de la Société, les frais des déclarations d'enregistrement et de maintien de l'enregistrement auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs au grand-duché de Luxembourg et à l'étranger, les frais de publication et de rapport aux actionnaires incluant les frais de préparation, d'impression, de publicité et de distribution des documents d'émission, rapports périodiques ou déclarations d'enregistrement, les frais de rapports pour les actionnaires, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et toutes les taxes similaires, les coûts de publication des prix d'émission, de conversion et de rachat et toute autre dépense d'exploitation, y compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les intérêts, les frais bancaires ou de courtage, les frais postaux, de téléphone et de télex. La Société peut provisionner des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation du montant payable sur une base annuelle ou autre.

III. Les avoirs seront affectés comme suit:

La valeur nette d'inventaire par Actions A, B et C sera calculée selon la méthode suivante:

1. Les avoirs, engagements, revenus et frais attribués à chaque masse d'avoirs visée à l'Article 13 seront établis selon les principes d'évaluation et de comptabilité décrits ci-dessus. Le bilan ainsi établi conformément aux principes comptables de la Société sera ensuite ajusté pour reclasser en fonds propres tous les montants relatifs à la constatation des unités théoriques à rachat obligatoire A et B, qui pourraient avoir été comptabilisés en engagements en vertu des principes comptables de la Société, aux fins d'allocation de la valeur nette d'inventaire entre les catégories d'unités théoriques.

2. Les intérêts seront affectés aux effets théoriques et les revenus de chaque masse d'avoirs seront affectés aux unités théoriques A, B et C, conformément aux dispositions de l'Article 13.

3. Après l'application des principes décrits à la section "Ordre des Paiements" du Document d'émission, la valeur nette d'inventaire totale obtenue, affectée aux unités théoriques A, B et C dans les masses d'avoirs correspondantes, sera recalculée pour tenir compte du principe selon lequel les unités théoriques C doivent supporter intégralement les premières pertes nettes subies et/ou bénéficier des gains réalisés au cours d'une période donnée, tel que décrit à l'Article 13.

La détermination de toute perte nette due à une perte réalisée ou non réalisée sur les marchés de devises, ou à une détérioration de qualité de crédit ou à des défauts de paiement, ou le produit / la charge d'amortissement lié(e) aux décotes / primes sur l'apport initial d'avoirs à la Société, le cas échéant, en ce qui concerne les investissements applicables à une masse d'avoirs, implique que les unités théoriques A et B puissent se voir affecter un montant de revenus différent de celui qui aurait été affecté en l'absence de tels produits / charges. Afin de s'assurer que toutes ces pertes ou tous ces gains sont appliqués en premier lieu aux unités théoriques C, les valeurs nettes d'inventaire des unités théoriques A, B et C sont recalculées de sorte que le revenu total (accroissement de la valeur nette d'inventaire plus total des dividendes) des unités théoriques A et B soit égal au revenu dont elles auraient bénéficié si de telles pertes ou de tels gains n'avaient pas été déterminés.

Au cas où la valeur nette d'inventaire des unités théoriques C atteindrait zéro, le solde de la perte nette (précisée ci-avant), qui aurait été supporté par les unités théoriques C, sera imputé aux unités théoriques B (au prorata du montant de chaque tranche). Puis, au cas où la valeur nette d'inventaire des unités théoriques B atteindrait à son tour zéro, le solde de perte nette qui aurait dû être supporté par les unités théoriques B sera imputé aux unités théoriques A (au prorata du montant de chaque tranche).

4. La valeur nette d'inventaire totale ajustée, affectée aux unités théoriques A, B et C, sera divisée par le nombre correspondant d'unités A, B et C afin de calculer la valeur nette d'inventaire par unité théorique A, B et C.

5. Enfin, la valeur nette d'inventaire par Actions A, B et C dans les Compartiments correspondants est égale à la valeur nette d'inventaire totale des unités théoriques A, B et C détenues par le Compartiment concerné plus leur part proportionnelle de tous les avoirs ou engagements comptabilisés au niveau du Compartiment (résultant principalement des coûts spécifiquement affectés aux Compartiments et non aux masses d'avoirs, des revenus générés par l'investissement temporaire d'excédents de liquidités, le cas échéant ou liés aux prises de participations pour les Actions C), le tout divisé par le nombre correspondant d'Actions A, B et C en circulation au niveau du Compartiment.

IV. Pour les besoins de cet Article:

1) les actions en voie de rachat par la Société conformément à l'Article 10 des présents Statuts seront considérées comme actions émises et existantes jus qu'immédiatement après l'heure fixée par le conseil d'administration le jour de rachat au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé par la Société, considérées comme engagement de la Société;

2) les actions à émettre par la Société seront traitées comme étant créées à partir de l'heure fixée par le conseil d'administration du Jour d'Evaluation au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment, traitées comme une créance de la Société jusqu'à ce que le prix en soit payé;

3) tous investissements, soldes en espèces et autres avoirs, exprimés autrement que dans la devise de référence du Compartiment concerné seront évalués en tenant compte des taux de change du marché en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions et

4) à chaque Jour d'Evaluation où la Société aura conclu un contrat dans le but:

- d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

- de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif ne sont pas connues au Jour d'Evaluation, leur valeur sera estimée par la Société.

Art. 15. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, des Emissions et Rachats d'Actions. Dans chaque catégorie d'actions, la valeur nette d'inventaire par action ainsi que le prix d'émission, de rachat et de conversion des actions seront déterminés en temps opportun par la Société ou par son mandataire désigné à cet effet, au moins deux fois par an à la fréquence que le conseil d'administration décidera, telle date étant définie dans les présents Statuts comme "Jour d'Evaluation".

La Société peut suspendre temporairement le calcul de la valeur nette d'inventaire par action d'une catégorie déterminée ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des actions d'une catégorie en actions d'une autre catégorie, lors de la survenance de l'une des circonstances suivantes:

a) pendant toute période de fermeture du principal marché ou de la principale bourse de valeurs sur lequel ou laquelle une partie importante des investissements d'un ou plusieurs Compartiments est cotée, pour une raison autre que le congé normal, ou toute période durant laquelle les opérations sont considérablement restreintes ou suspendues;

b) lorsque, en raison de toute autre circonstance exceptionnelle, les prix des investissements possédés par la Société attribuables à un Compartiment ne peuvent pas être rapidement ou exactement constatés;

c) lorsque les moyens de communication normalement utilisés pour calculer la valeur des avoirs dans un ou plusieurs Compartiments sont suspendus, ou lorsque, pour quelque motif que ce soit, la valeur d'un investissement dans un ou plusieurs Compartiments ne peut pas être calculée avec la rapidité et la précision souhaitées;

d) lorsque des restrictions sur les changes ou les transferts de capitaux empêchent l'exécution des opérations pour un ou plusieurs Compartiments, ou lorsque les opérations d'achat et de vente pour leur compte ne peuvent pas être effectuées à des taux de change normaux;

e) lorsque des facteurs dépendant, entre autres, de la situation politique, économique, militaire et monétaire, et échappant au contrôle, à la responsabilité et aux moyens d'actions de la Société, empêchent cette dernière d'avoir accès aux avoirs dans un ou plusieurs Compartiments et de calculer leurs valeurs nettes d'inventaire dans des conditions normales et raisonnables;

f) si le conseil d'administration le décide, à condition que tous les actionnaires soient traités sur un pied d'égalité et que toutes les lois et tous les règlements applicables soient respectés, (i) dès qu'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société ou d'un Compartiment a été convoquée afin de décider la liquidation ou la dissolution de la Société ou d'un Compartiment, et (ii) si le conseil d'administration dispose du pouvoir de décision dans ce domaine, lorsqu'il décide de liquider ou de dissoudre un Compartiment.

Pareille suspension sera publiée par la Société, si cela est approprié, et peut être notifiée aux investisseurs concernés.

Pareille suspension concernant une catégorie d'actions n'aura aucun effet sur le calcul de la valeur nette d'inventaire par action, l'émission, la conversion et le rachat des actions d'une autre catégorie si les avoirs de cette autre catégorie d'actions ne sont pas affectés dans la même mesure par les mêmes circonstances.

Toute demande de souscription, conversion ou rachat peut seulement être révoquée dans le cas d'une suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire. Dans ce cas, les actionnaires peuvent avertir la Société qu'ils désirent retirer leur demande. Si aucun avis n'est reçu par la Société, cette demande sera traitée au premier Jour d'Evaluation, tel que déterminé pour chaque catégorie d'actions concernées, suivant la fin de la période de suspension.

Titre III - Administration et Surveillance

Art. 16. Administrateurs. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de sept membres au minimum et neuf membres au maximum, actionnaires ou non. La durée du mandat d'administrateur est de trois ans, à la suite de quoi le mandat sera renouvelable pour des périodes successives d'un an. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale est tenue de nommer un représentant permanent qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne peut retirer son représentant permanent sans pourvoir à son remplacement au même moment.

Les actionnaires de chaque catégorie d'actions auront le droit de proposer à l'assemblée générale des actionnaires une liste de candidats au poste d'administrateur de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires devra choisir et désigner comme administrateurs (i) un candidat de la liste présentée par les actionnaires A, (ii) quatre ou cinq candidats de la liste présentée par les actionnaires B (dont un (dans le cas d'un conseil d'administration de sept membres) ou deux (dans le cas d'un conseil d'administration de neuf membres) parmi les candidats proposés par l'actionnaire B le plus important ou par chacun des deux actionnaires B les plus importants en dehors de KfW, et trois parmi les candidats proposés par KfW), et (iii) deux ou trois candidats de la liste présentée par les actionnaires C (dont un (dans le cas d'un conseil d'administration de sept membres) ou deux (dans le cas d'un conseil d'administration de neuf membres) parmi les candidats proposés par l'actionnaire C le plus important ou par chacun des deux actionnaires C les plus importants, et un parmi les candidats proposés par les autres actionnaires C par roulement). Si les actionnaires A, B ou C ne présentent pas de liste de candidats, l'assemblée générale des actionnaires élira à la place tout candidat de son choix.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires procédera à l'élection définitive lors de sa prochaine réunion.

Art. 17. Réunions du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration pourra choisir un président parmi ceux de ses membres qui ont été proposés par KfW. Il pourra désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui dressera et conservera les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées générales

des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le directeur général ("Directeur Général") peut être invité en qualité de membre sans droit de vote.

Le président présidera les réunions du conseil d'administration et les assemblées générales des actionnaires. En son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur parmi ceux qui ont été proposés par KfW, et, lorsqu'il s'agit d'une assemblée générale, toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir dont un directeur général, des directeurs généraux adjoints et tous autres fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les présents Statuts n'en décident pas autrement, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et charges qui leurs sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins cinq jours avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et dans un lieu déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à une réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur par procuration. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Sous réserve du dernier paragraphe du présent Article, les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées.

Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs ou tout autre nombre que le conseil d'administration pourra déterminer, est présent ou représenté.

Les décisions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies des extraits de ces procès-verbaux devant être produites en justice ou ailleurs seront signées valablement par le président de la réunion ou par deux administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix pour ou contre une décision, le président aura voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, l'ensemble constituant le procès-verbal qui fait preuve de la décision intervenue.

Art. 18. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, sous réserve de l'observation de la politique d'investissement telle que prévue à l'Article 21 des présents Statuts.

Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 19. Engagement de la Société vis-à-vis des Tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, par la signature conjointe de tous fondés de pouvoir de la Société ou par la signature conjointe d'un administrateur et d'un fondé de pouvoir de la Société ou par toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 20. Délégation de Pouvoirs. Le conseil d'administration de la Société peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir comme signataire autorisé pour compte de la Société) ainsi que ses pouvoirs d'agir dans le cadre de l'objet de la Société à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, qui auront les pouvoirs déterminés par le conseil d'administration et qui pourront, si le conseil d'administration les y autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

Le conseil d'administration désignera, entre autres, des comités spéciaux tels qu'une commission d'investissement et une commission consultative, et pourra désigner toute autre commission spéciale telle que décrite plus en détail dans le Document d'émission, afin de remplir certaines missions et fonctions expressément déléguées à cette commission.

Art. 21. Politiques et Restrictions d'Investissement. Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer les politiques et stratégies d'investissement à respecter pour chaque Compartiment et les lignes de conduite à suivre dans l'administration et la conduite des affaires de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement définies par le conseil d'administration conformément aux lois et règlements.

La Société est autorisée (i) à employer des techniques et des instruments relatifs aux valeurs mobilières à condition que ces techniques et instruments soient utilisés afin d'améliorer l'efficacité de la gestion de portefeuille, et (ii) à employer des techniques et des instruments destinés à offrir une protection contre les risques de change dans le cadre de la gestion de ses avoirs et de ses engagements.

Le conseil d'administration, agissant dans l'intérêt de la Société, peut décider, de la manière décrite dans le Document d'émission de la Société, (i) que tout ou partie des avoirs de la Société ou d'un Compartiment sera cogéré, de façon distincte, avec des avoirs détenus par d'autres investisseurs, y compris d'autres organismes de placement collectif et / ou leurs compartiments, ou (ii) que tout ou partie des avoirs de deux ou plusieurs Compartiments de la Société sera cogéré, de façon distincte ou commune.

Art. 22. Intérêt Opposé. Le Directeur Général, le Conseiller, le Dépositaire, l'Agent Administratif et leurs sociétés liées, administrateurs, fondés de pouvoir et actionnaires respectifs (collectivement, les "Parties") sont ou peuvent être impliqués dans d'autres activités financières, d'investissement et professionnelles susceptibles de générer des intérêts opposés avec la gestion et l'administration de la Société. Ces activités incluent la gestion d'autres fonds, l'achat et la vente de valeurs mobilières, des services de courtage, des services de dépositaire et de garde, ainsi qu'une fonction d'administrateur, de fondé de pouvoir, de conseiller ou d'agent pour d'autres fonds ou d'autres sociétés, y compris des sociétés dans lesquelles la Société peut investir. Chacune des Parties devra veiller à ce que l'exécution de ses obligations ne souffre pas de son éventuelle implication dans de telles activités. Au cas où surviendrait un intérêt opposé, les Parties concernées en informeront le conseil d'administration. Le conseil d'administration et les Parties concernées s'efforceront de parvenir à une résolution équitable du conflit d'intérêts, dans un délai raisonnable et dans l'intérêt des actionnaires.

Comité Spécial

Au cas où un membre d'un comité spécial désigné par le conseil d'administration aurait un intérêt opposé à celui de la Société sur une question soumise à l'approbation de ce comité spécial, ce membre devra en informer le comité spécial et le conseil d'administration.

Ce membre ne devra pas participer aux délibérations ou au vote sur une telle opération. L'opération devra être spécifiquement signalée à la prochaine assemblée générale des actionnaires avant que toute autre résolution soit soumise au vote.

Administrateurs et Fondés de Pouvoir de la Société

Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils soient administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir aurait dans quelque affaire de la Société un intérêt opposé aux intérêts de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire. Rapport en devra être fait à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le terme "intérêt opposé" tel qu'il est utilisé au paragraphe précédent ne s'appliquera pas aux relations avec ou sans intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute autre personne, société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer à son entière discrétion.

Art. 23. Indemnisation des Administrateurs. La Société indemnifiera tout administrateur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et autres ayants droit, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société, dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf lorsque, en rapport avec de telles actions, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que la personne à indemniser n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits auxquels l'administrateur, le directeur ou le fondé de pouvoir pourraient prétendre.

Art. 24. Surveillance de la Société. Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé qui est nommé par l'assemblée générale des actionnaires et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

Titre IV - Assemblées Générales - Année sociale - Distributions

Art. 25. Assemblées Générales des Actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Les résolutions prises s'imposent à tous les actionnaires, quelque soit la catégorie d'actions à laquelle ils appartiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle peut l'être également à la demande écrite d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires se tiendra, conformément à la loi, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois d'avril. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans l'avis de convocation.

Les actionnaires se réuniront en personne, par vidéoconférence ou par conférence téléphonique, sur convocation du conseil d'administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé au moins quinze jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'actions nominatives, à son adresse portée au registre des actionnaires ou à l'adresse qu'il aura préalablement indiquée. Tout actionnaire participant à une assemblée générale par vidéoconférence ou conférence téléphonique devra, préalablement à cette assemblée générale, désigner un mandataire qui sera physiquement présent à l'assemblée et confirmera les votes de l'actionnaire qu'il représente. L'ordre du jour sera préparé par le conseil d'administration sauf si l'assemblée a été convoquée à la demande écrite des actionnaires, auquel cas le conseil d'administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Etant donné que toutes les actions sont nominatives et si aucune publication n'est effectuée, les avis peuvent uniquement être envoyés aux actionnaires par courrier recommandé.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour soumis à leur délibération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action, quelle que soit la catégorie dont elle relève, donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir par écrit ou par télégramme, télex ou télécopie.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les assemblées générales des actionnaires ne pourront délibérer valablement que si les actionnaires présents ou dûment représentés représentent au moins 60% du capital.

Si cette condition n'est pas satisfaite, une seconde assemblée pourra être convoquée par courrier recommandé envoyé au moins huit jours civils avant l'assemblée. Cet avis de convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et les résultats de la précédente assemblée.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 26. Assemblées Générales des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une Catégorie d'Actions. Les actionnaires de la (des) catégorie(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à ce Compartiment.

En outre, les actionnaires d'une catégorie d'actions peuvent à tout moment tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à cette catégorie spécifique.

Les dispositions de l'Article 25, paragraphes 2, 3, 7, 8, 9, 10 et 11 s'appliquent de la même manière à ces assemblées générales.

Chaque action donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Les actionnaires peuvent être présents en personne à ces assemblées, ou se faire représenter par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment ou d'une catégorie d'actions sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 27. Clôture de Compartiments ou de Catégories d'Actions. Les assemblées générales des actionnaires du Compartiment A&B Régional et du Compartiment A&B Non-EU Régional ont le pouvoir, en toutes circonstances, de liquider ce Compartiment conformément au Document d'émission. Le quorum de cette assemblée générale des actionnaires sera

des trois quarts des droits de vote attachés au capital, et les décisions seront prises à la majorité des trois quarts au moins des voix exprimées.

A condition que le Compartiments A&B Régional et le Compartiment A&B Non-EU Régional aient été liquidés, si, pour quelque raison que ce soit, la valeur de l'ensemble des avoirs nets d'un Compartiment National ou des Compartiments C Régionaux n'atteint pas ou tombe sous un montant qui, de l'avis du conseil d'administration, est le seuil minimum en dessous duquel ce Compartiment ne peut plus fonctionner d'une manière économiquement efficiente, ou en cas de changement significatif de la situation économique, politique ou monétaire ou afin de procéder à une rationalisation économique, le conseil d'administration pourra décider de liquider le Compartiment concerné conformément au Document d'émission. Le Fonds enverra un avis aux actionnaires du Compartiment concerné avant la date effective de la liquidation, qui indiquera les raisons motivant cette liquidation de même que les procédures s'y appliquant: les actionnaires nominatifs seront informés par écrit.

Nonobstant les pouvoirs conférés au conseil d'administration au paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment National ou d'un Compartiment C Régional a, dans toutes les circonstances, à condition que le Compartiment A&B Régional et le Compartiment A&B Non-EU Régional aient été liquidés, le pouvoir de liquider le Compartiment concerné conformément au Document d'émission. Le quorum de cette assemblée générale des actionnaires sera des trois quarts des droits de vote attachés au capital, et les décisions seront prises à la majorité des trois quarts au moins des voix exprimées.

Les avoirs qui ne seront pas distribués à leurs bénéficiaires lors de la liquidation seront déposés auprès du Dépositaire pour une période de six mois après cette liquidation; passé ce délai, les avoirs seront versés auprès de la Caisse de Consignations pour compte de leurs ayants droit.

Art. 28. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 29. Distributions. Sur proposition du conseil d'administration et dans les limites légales, l'assemblée générale des actionnaires de la (des) catégorie(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment déterminera l'affectation des résultats de ce Compartiment et pourra en temps opportun déclarer, ou autoriser le conseil d'administration à déclarer, des distributions.

Pour chaque catégorie d'actions ayant droit à des distributions, le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires.

Les paiements de distributions aux porteurs d'actions nominatives seront effectués à ces actionnaires à leurs adresses indiquées au registre des actionnaires.

Les distributions pourront être payées en toute devise choisie par le conseil d'administration et en temps et lieu qu'il déterminera en temps opportun.

Le conseil d'administration pourra décider de distribuer des dividendes d'actions au lieu de dividendes en espèces en respectant les modalités et les conditions déterminées par le conseil d'administration.

Les distributions qui n'auront pas été réclamées par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de leur déclaration ne pourront plus être réclamées et reviendront au Compartiment correspondant, dans la (les) catégorie(s) d'actions concernée(s).

Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Titre V - Dispositions finales

Art. 30. Dépositaire. Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée (ci-après le "Dépositaire").

Le Dépositaire aura les pouvoirs et charges tels que prévus par la Loi de 2007 et par le contrat qui lie la Société.

Si le Dépositaire désire se retirer, le conseil d'administration s'efforcera de trouver un remplaçant dans un délai de deux mois à compter de l'opposabilité d'un tel retrait. Le conseil d'administration peut dénoncer le contrat de dépôt mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un remplaçant a été trouvé.

Art. 31. Dissolution de la Société. La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. A cette assemblée, sur première convocation, les actionnaires présents ou représentés doivent représenter au moins les deux tiers du capital social de la Société, et la décision de dissoudre la Société doit être prise à la majorité des deux tiers au moins des actionnaires présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée peut être convoquée. A cette deuxième assemblée, les actionnaires présents ou représentés doivent représenter au moins la moitié du capital social de la Société, et la décision de dissoudre la Société doit être prise à la majorité des deux tiers au moins des actionnaires présents ou représentés. Si, là encore, le quorum n'est pas atteint, une troisième assemblée peut être convoquée. Cette troisième assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée, et adoptera ses résolutions à la majorité des deux tiers au moins des voix exprimées.

La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise par le conseil d'administration à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum tel que fixé à l'Article 7 des

présents Statuts. L'assemblée générale délibère sans condition de présence et décide à la majorité simple des actions représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum fixé à l'Article 7 des présents Statuts; dans ce cas, l'assemblée générale délibère sans condition de présence et la dissolution peut être décidée par les actionnaires détenant un quart des actions représentées à l'assemblée.

La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net de la Société est devenu, selon le cas, inférieur aux deux tiers ou au quart, du capital minimum.

Art. 32. Liquidation. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Le ou les liquidateurs feront de leur mieux pour clôturer, vendre ou disposer de toute autre manière des investissements en cours de la Société.

Le ou les liquidateurs répartiront les avoirs distribuables entre les actionnaires conformément aux dispositions du Document d'émission, et agiront dans le respect des lois et règlements applicables en disposant des investissements et en mettant fin à la Société.

Art. 33. Modifications des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité suivantes. L'assemblée générale des actionnaires ne délibérera valablement que si au moins 60% du capital est représenté et si l'ordre du jour indique les modifications des Statuts qui sont proposées et, le cas échéant, le texte de celles qui concernent l'objet ou la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas satisfaite, une seconde assemblée pourra être convoquée par courrier recommandé envoyé au moins quinze jours civils avant l'assemblée. Cet avis de convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et les résultats de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Aux deux assemblées, l'adoption des résolutions concernant les statuts se fera à la majorité des trois quarts au moins des voix exprimées. La mission de la Société ne pourra être modifiée que si les votes approuvant cette modification incluent le vote de la Commission européenne, pour autant que celle-ci soit actionnaire de la Société.

Art. 34. Déclaration. Les mots du genre masculin englobent également le genre féminin, les termes de "personne" ou "actionnaire" englobent également les sociétés, partenariats, associations et tout autre groupe de personnes constitué ou non sous forme de société.

Art. 35. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi qu'à la Loi de 2007 telles que ces lois ont été ou seront modifiées en temps opportun.

Art. 36. Définitions. Les termes utilisés dans les présents Statuts seront interprétés tel qu'indiqué dans le Document d'émission, sauf si le contexte impose une autre interprétation. "

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: D. MENTE, U. WITT, G. BEELEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 31 mars 2008, Relation LAC/2008/13158. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008056919/211/1617.

(080063278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Luxsalaires S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.910.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY 53, avenue J.F. Kennedy L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2008056995/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 15 avril 2008, réf. DSO-CP00070. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080062823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Armurerie Paul FRAUENBERG s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 100, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 100.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053, ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2008056996/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 15 avril 2008, réf. DSO-CP00067. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080062826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Electricité Colles Patrick Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 3A, rue de Troisvierges.

R.C.S. Luxembourg B 104.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053, ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2008056997/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 15 avril 2008, réf. DSO-CP00056. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080062833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Hollywell Investments Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 116.508.

EXTRAIT

En date du 7 avril 2008, l'associé de la Société, Eurocape S.à.r.l. a transféré 500 parts sociales de la Société à Nuevas Energias De Occidente S.L., une société régie sous la loi d'Espagne, ayant son siège social à Plaza de la Gesta, n° 2 Oviedo, Espagne enregistrée auprès du Companies Registry of Asturias sous le numéro Tomo 3345, Folio 89, Hoja AS-32359

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008057079/260/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08748. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

DFI Nord S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 33, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J. F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008056998/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 15 avril 2008, réf. DSO-CP00061. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080062838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

P.M.S. Buildings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 2, rue Dr Herr.

R.C.S. Luxembourg B 124.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053, ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008056999/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 15 avril 2008, réf. DSO-CP00057. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080062840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

**Accelya Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,
(anc. Voyages Holding (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 127.787.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008057129/239/13.

(080063454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

United Professional Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 426.618.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.550.

EXTRAIT

En date du 4 avril 2008 l'associé UBM International Holdings S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, a transféré toutes les 4.266.180 parts sociales de la Société à Donytel Limited, une société de droit irlandais avec siège social au 68, Merrion Square, Dublin 2, Irlande et immatriculée sous le numéro 454342.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008057081/260/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08807. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

United Consumer Media Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.194.175.600,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 113.232.

—
EXTRAIT

En date du 4 avril 2008 l'associé United Consumer Media S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, a transféré toutes les 11.941.756 parts sociales de la Société à Tanahol Limited, une société de droit irlandais avec siège social au 68, Merrion Square, Dublin 2, Irlande et immatriculée sous le numéro 454279.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008057082/260/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08793. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Kilkenbourg Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.765.

—
Extrait des résolutions de l'Associé unique du 20 mars 2008

L'associé de Kilkenbourg Investments Sàrl (la "Société"), a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Marc Torbick en tant que gérant de la société, et ce avec effet au 1^{er} février 2008.
- De nommer Christian Christensen, né le 28 août 1978 à Aarhus, Danemark, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, gérant de la société, et ce avec effet au 1^{er} février 2008.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Christian Christensen

Mandataire

Référence de publication: 2008057072/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06892. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Learmonth Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.762.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la société Daté du 15 avril 2008

En vertu du contrat de cession de parts daté du 15 avril 2008, Luxembourg Corporation Company SA a transféré ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 100 parts sociales d'une valeur de 125 Euros chacune, transférées à Redwood Grove International L.P., ayant son siège social à Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïman.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008057073/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP08112. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

NFI Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 112.899.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de NFI Luxco S.C.A. (la Société) le 7 mars 2008 à Luxembourg

Les actionnaires de la Société ont pris acte de la démission de Oak S.A. et ont nommé en remplacement Teak Luxembourg S.A. (société anonyme), ayant pour siège social 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 134.327 en tant que gérant unique de la Société avec effet au 7 mars 2008 et pour une durée de six ans à partir de cette date.

Pour Extrait et Publication

NFI Luxco S.C.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008057074/5499/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08823. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Hollywell Investments Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 116.508.

—
EXTRAIT

En date du 7 avril 2008, l'associé de la Société, HLYML Investments Limited a transféré 500 parts sociales de la Société à Eurocape S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 6, rue Adolphe Fisher, L-1520 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 106.790.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008057078/260/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08752. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Ridgeside Investments Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 116.507.

—
EXTRAIT

En date du 7 avril 2008, l'associé de la Société, Renewable Energy Resources Limited a transféré 500 parts sociales de la Société à Eole 76 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit français ayant son siège social au 6, place de la Madeleine, 75008 Paris, France, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 442 471 108.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008057077/260/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08745. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

HB Asset Management Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 146, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 85.803.

—
EXTRAIT

Madame Julie Elizabeth Anne Krentz-Griffin, Monsieur Dag Tjernsmo et Monsieur Patrik Hertsberg ont été réélus lors de l'assemblée générale annuelle, tenue en date du 9 avril 2008 comme administrateurs de la Société.

Le conseil d'administration de la Société se compose comme suit, pour une période expirant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2009:

- Patrik Hertsberg, Head of Handelsbanken Asset Management, Svenska Handelsbanken, Stockholm, Blasieholmstorg 12, 106 70 Stockholm, Suède

- Dag Tjernsmo, Head of Handelsbanken Asset management, Nordic Region, Svenska Handelsbanken, Stockholm, Blasieholmstorg 12, 106 70 Stockholm, Suède

- Julie Elizabeth Anne Krentz-Griffin, Head of Investment Funds, Handelsbanken AB, Luxembourg Branch, 146, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg

Cette même assemblée générale annuelle a procédé à la nomination comme réviseur d'entreprises, de KPMG Audit S.à.r.l. (31, allée Scheffer L-2520 Luxembourg) pour une période expirant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Pour HB Asset Management SICAV

Signature

Référence de publication: 2008057083/260/27.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08791. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Ridgeside Investments Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 116.507.

—
EXTRAIT

En date du 7 avril 2008, l'associé de la Société, Eole 76 S.à.r.l. a transféré 500 parts sociales de la Société à Nuevas Energias De Occidente S.L., une société régie sous la loi d'Espagne et ayant son siège social au Plaza de la Gesta, n ° 2 Oviedo, Espagne, enregistrée auprès de la Companies Registry of Asturias sous le numéro «Tomo 3345, Folio 89, Hoja AS-32359».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008057080/260/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08744. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Smart Venture Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 75.349.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 14 avril 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Jean-François ROCHETTE, Administrateur, 290b, route de Lausanne, CH-1293 Bellevue, Suisse;

- Monsieur Maciej RADZIWIŁL, Administrateur, Ul. Sierpinskiego 3/94, 02-122 Varsovie, Pologne;

- Monsieur Adam ZAMOYSKI, Administrateur, 33, Ennismore Gardens, SW7 1AE London, Royaume Uni;

- Monsieur Gabriel ROCHETTE, Administrateur, administrateur de sociétés, La Dépendance, 290a, route de Lausanne, CH-1293 Bellevue, Suisse.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 14 avril 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Pour SMART VENTURE HOLDING, Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2008057092/833/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08795. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Terres et Pierres S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 58, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.516.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 avril 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER

b.p. 30, L-6101 Junglinster

Le notaire

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008057119/231/16.

(080063571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

LGIG OLS & HKS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.782.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 7 avril 2008 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société, avec effet au 7 avril 2008:

- Mr Olivier Dufond, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008057084/2570/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08590. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Charterhouse Stone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 61.750,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 115.704.

—
RECTIFICATIF

Une erreur matérielle s'est glissée dans le formulaire de réquisition déposé en date du 29 septembre 2006 sous la référence L060104230.04.

Il convient de lire le nom de l'un des associés de la Société comme suit:

"Charterhouse General Partners (VII) Limited as general partner of CCP VII Co-investment LPs A, B, C, D, E, F and G"

POUR EXTRAIT ET PUBLICATION

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008057076/5499/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08839. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

LGIG CES S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.780.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 7 avril 2008 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société, avec effet au 7 avril 2008:

- Mr Olivier Dufond, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008057086/2570/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08595. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

INFOTEC BELGIUM S.A. succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8410 Steinfort, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.171.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration de la Société a décidé:

- de révoquer M. Guido Godde comme responsable de la succursale, et
- de nommer, pour une durée illimitée et avec effet au 4 mars 2008, M. Marc Bosard, né le 06 juin 1950 à Rocourt, Belgique, ayant son adresse privée à 183, rue de Beyne, 4020 Liège, Belgique, comme responsable de la succursale.

Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2008057087/2460/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05105. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Transport Alavoine sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 62, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 125.820.

Je soussigné Joël Alavoine, gérant de la sàrl Transport Alavoine, certifie que le siège social de la société est situé à L-9990 Weiswampach, 62 Duarrefstrooss.

Suite à une décision de l'Administration Communale de Weiswampach du 01/11/2007, la nomenclature des rues a été modifiée.

Ainsi, comme indiqué dans les statuts, l'adresse du siège social de la société, soit «route de Clervaux 17 à L-9990 Weiswampach» devient «Duarrefstrooss 62 à L-9990 Weiswampach»

Fait à Weiswampach, le 29/04/2008.

TRANSPORT ALAVOINE S.à.r.l.

Alavoine Joël

Gérant

Référence de publication: 2008057103/801095/19.

Enregistré à Diekirch, le 29 avril 2008, réf. DSO-CP00205. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080063691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

IDS Scheer Luxembourg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue de Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 52.617.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 avril 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Le notaire

Référence de publication: 2008057125/231/14.

(080063426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Invista Real Estate Opportunity Fund Witney S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.788,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 137.256.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 mars 2008, acte n ° 159 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008057133/208/13.

(080063479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Goldoni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 125.740.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 avril 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008057134/239/12.

(080063522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Wand & Waasser S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9229 Diekirch, 12, rue de l'Etoile.
R.C.S. Luxembourg B 96.513.

Auszug der Beschlüsse der Aktionäre aus der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 27. März 2008

Herr Reinhard KOHL, Geschäftsführer, geboren am 18/06/1964 in Bitburg (D), wohnhaft in L-6449 Echternach, 4, rue Michel Horman wurde für drei Jahre zum Delegierten des Verwaltungsrates ernannt, das heisst bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011.

Die Gesellschaft ist nach aussen durch die alleinige Unterschrift des Verwaltungsratsdelegierten rechtgültig verpflichtet.

Diekirch, den 27. März 2008.

Unterschriften.

Référence de publication: 2008057157/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02301. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Poland Residential (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 127.039.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 avril 2008.
Pour copie conforme
Pour la société
Pour Maître Jean SECKLER
B.p. 30, L-6101 Junglinster
Le notaire
Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008057120/231/16.

(080063541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

CMP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 164.053.890,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 69.946.

EXTRAIT

En date du 4 avril 2008 l'associé UBM International Holdings S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, a transféré toutes les 990 parts sociales de la Société qu'il détenait à Donytel Limited, une société de droit irlandais avec siège social au 68, Merrion Square, Dublin 2, Irlande et immatriculée sous le numéro 454342.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008057089/260/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08808. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Jordan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.864.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 4 avril 2008 à 11.00 heures à Luxembourg, il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Marco Bus, né le 23 décembre 1964 à Gênes (Italie), employé privé, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

- de coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Gabrielle Mingarelli, employée privée, née le 15 mai 1959 à Villerupt (France), résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri L- 1724 Luxembourg, son mandat ayant le même échéance que celui de son prédécesseur.

- de nommer Monsieur Stefano Ciccarello comme président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JORDAN S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008057071/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08626. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Orlyan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 121.142.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008057136/239/12.

(080063614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Arge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 28.959.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 17 avril 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Alain LEFEBVRE, Administrateur, administrateur de sociétés, 11, rue Windsor, F-92200 Neuilly sur Seine, France;

- Monsieur Olivier MICHON, Administrateur, administrateur de sociétés, 3, Villa Mozart, F-75016 Paris, France;

- CYTIFINANCE S.A., Administrateur-Délégué, société anonyme, 6, avenue des Cytises, B-1180 Bruxelles, Belgique;

- Monsieur Gérard ESKENAZI, Administrateur-Président, administrateur de sociétés, 7, rue Maurice Ravel, F-92210 SAINT CLOUD, France.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2008.

L'assemblée générale du 17 avril 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- DELOITTE S.A., reviseurs d'entreprises, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 67.895

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2008.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Pour ARGE S.A., Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2008057091/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08809. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Nevsan S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3220 Bettembourg, 55, rue Auguste Collart.

R.C.S. Luxembourg B 122.747.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 04 avril 2008

Les associés de la société susvisée se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social en date du 4 avril 2008 et ont décidé, à l'unanimité, de prendre la résolution suivante:

Monsieur Joao BERNARDINO SIMOES, né le 24 avril 1954 à Castro Daire, demeurant à L-2262 Luxembourg, 17, rue Adolphe OMLOR est nommé au poste de gérant technique.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des trois gérants.

Bettembourg, le 11 avril 2008.

Signatures

Les associés

Référence de publication: 2008057158/503/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07609. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

GIV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.261.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales du 10 février 2006 que Braven Investments No. 2 Limited a transféré 10 parts sociales préférentielles de la Société, représentant l'ensemble des parts sociales préférentielles, à The Bank of New York (Nominees) Limited, une private limited company constituée selon les lois du Royaume Uni et dont le siège social se trouve au 160 Queen Victoria Street, Londres EC4V 4LA, Royaume Uni.

Suite à ce contrat du 10 février 2006, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- WestLB Luxembourg Holdings 1 S.à.r.l.: 1,250 parts sociales ordinaires;
- Braven Investments No. 1 Limited: 1 part sociale ordinaire;
- The Bank of New York (Nominees) Limited: 10 parts sociales préférentielles.

Pour extrait sincère et conforme

GIV Luxembourg S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008057075/5499/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08835. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Penafiel, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 87, rue Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 111.536.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 avril 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Le notaire

Référence de publication: 2008057126/231/14.

(080063405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

UBS Emerging Economies Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 50.090.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 26 mars 2008

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Thomas Rose, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- M. Gerhard Fusenig, Stauffacherstrasse 41, CH-8098 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- M. Gilbert Schintgen, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- M. Aloyse Hemmen, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- M. Dirk Spiegel, Stauffacherstrasse 41, CH-8098 Zurich, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Pour UBS Emerging Economies Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2008057143/1360/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00672. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Captiva Nexis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.027.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Signé par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence a Belvaux, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son collègue Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

Référence de publication: 2008057124/239/14.

(080063304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Restaurant Senningen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2672 Luxembourg, 4, rue de Virton.
R.C.S. Luxembourg B 133.925.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} avril 2008 a nommé en remplacement de Monsieur Riens AAPKES, démissionnaire de ce jour, aux fonctions de gérant technique avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Mathias Guillaume SCHÜSSLER, cuisinier, demeurant au Am Berendsborn 30, D-54329 Konz

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Pour Restaurant Senningen, Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2008057151/833/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03074. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080063679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Edicom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 84.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008056986/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 15 avril 2008, réf. DSO-CP00080. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080062795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Astron Buildings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9230 Diekirch, route d'Ettelbruck.
R.C.S. Luxembourg B 91.774.

Extrait des Résolutions de la réunion du Conseil d'Administration datée du 6 août 2007

Il résulte des décisions prises par le conseil d'Administration de la Société lors de sa réunion en date du 6.08.07:

5. Election des réviseurs d'entreprises, leur mandat expirant à l'Assemblée des actionnaires pour l'approbation des comptes au 31.12.07:

ERNST & YOUNG S.A.

David Brodetsky.

Référence de publication: 2008056979/800594/15.

Enregistré à Diekirch, le 28 avril 2008, réf. DSO-CP00168. - Reçu 89,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080062954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Lux Porc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9140 Bourscheid, 11, Am Buurgbiërg.
R.C.S. Luxembourg B 97.762.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

LEONIE GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2008056978/240/10.

(080062861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Zoji La Ventures S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 75.517.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 février 2008

L'Assemblée nomme Monsieur Samas DHANANI, demeurant Avenue Kwango, BP 15888 KIN 1, Kinshasa, République Démocratique du Congo, comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Karim. F. DHANANI.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008057063/550/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04673. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

FLR Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1747 Luxembourg, 27, Op der Heed.

R.C.S. Luxembourg B 120.104.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008057194/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08441. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

A.C.T.S. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle «Schéleck II».

R.C.S. Luxembourg B 42.021.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 19 juin 2007

Il résulte d'une décision du conseil d'administration du 19 juin 2007 que Monsieur Marcel BEAUME demeurant professionnellement à L - 3225 BETTEMBOURG, Zone industrielle «Schéleck II», Containers Terminal, a été nommé, pour une durée indéterminée, Directeur technique.

Conformément à l'article 12 des statuts, tout acte relevant de la gestion journalière doit obligatoirement être signé ou cosigné par le délégué à la gestion journalière et tout acte relevant de l'activité de transport routier, pour laquelle une autorisation d'accès à la profession est requise, doit obligatoirement être signé ou cosigné par la personne titulaire de l'autorisation d'exercer cette profession.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Nicolas GAVAGE

Un mandataire

Référence de publication: 2008057033/2963/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05245C. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Moody S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 131.471.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 10 avril 2008

L'Associé unique de la société accepte la démission de Monsieur David MOODY, gérant de société, né à Ilford, (Royaume-Uni), le 11 avril 1937, demeurant à L-1747 Luxembourg, 31, op der Heed, de ses fonctions de gérant technique de la société, avec effet immédiat.

L'Associé unique de la société décide de nommer Monsieur José PEREIRA, commerçant, né à Espinho, (Portugal), le 4 mars 1954, demeurant à L-2335 Luxembourg, 39, rue N.S. Pierret, aux fonctions de gérant unique de la société, avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057059/1218/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05298. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

Chez Isabel Bacano Saràl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 372B, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 72.625.

Extrait des résolutions de l'A.G. des associés du 31 mars 2008

L'Assemblée Générale des Associés a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Maria ISABEL, demeurant à L-1646 Senningerberg, 50, rue de Grünewald, de ses fonctions de gérante technique avec effet immédiat,

- Acceptation de la démission de Mademoiselle Patricia Maria DOS SANTOS, demeurant à L-1646 Senningerberg, 50, rue de Grünewald, de ses fonctions de gérante administrative avec effet immédiat,

- Nomination de Monsieur Ciro ANNICCHIARICO, né le 21 avril 1958 à Grottole (Italie) demeurant à L- 5355 Oetrange, 7 Ulm Kuerzeberg, aux fonctions de gérant unique avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057058/1218/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08892. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

CMB Global Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 55.178.

Décisions prises par le conseil sous la forme circulaire le 13 février 2008

En date du 13 février 2008, le Conseil d'Administration a décidé de coopter en tant que nouvel administrateur de la Sicav, Monsieur Robert Laure, résidant professionnellement 23, avenue de la Costa MC-98000 Monaco.

Pour extrait conforme

CMB Global Lux, Sicav

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Claude Defendi / Christophe Velle

Référence de publication: 2008057068/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08624. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.